



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 16 DECEMBRE 2024 – DE 19H30 A 22H56
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Yvan GIRARD (PLR), Président
Elodie SURCHAT (PS), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Frédéric HANK (Le Centre)
Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s)
Alain PASCHE (UDC), suppléant

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Lauriane BONNET (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Serge CASTELLA (PS) – Virginie CASTELLA-CUENNET (PLR) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Lucile FREYMOND (PS) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Oriane GRANDJEAN (PVL) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Marc MAGNIN (Les Vert·e·s) – François MOOSER (PS) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Martin RAUBER (PS) – Jacques RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Christian WAEBER (UDC)

Excusés

Frédéric METTRAUX (PLR) – Yvan ROESKE (UDC)

Total

48 membres sont présents, 2 sont excusés. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER – Estelle ZERMATTEN

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissière

Inès ROQUE, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024	6
2. Présentation du plan financier 2025-2029 (voir message en annexe).....	7
3. Budget 2025 – Présentation générale (voir message en annexe).....	18
4. Modification des coefficients et taux d'impôt (voir message en annexe).....	23
4.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base	29
4.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base	30
4.3. Modification du taux de contribution immobilière de 2,0 ‰ à 2,5 ‰ de la valeur fiscale des immeubles.....	30
5. Budget 2025.....	30
5.1. Investissements (crédits d'engagement).....	31
5.1.1. Bâtiment administratif sis rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême – Crédit pour la transformation des anciens locaux « DT-DU » relative à la réalisation de sept salles de classe et de locaux pour l'accueil extrascolaire (voir message en annexe).....	31
5.1.2. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Crédit pour le remplacement de la solution Wifi au sein des écoles primaires (voir message en annexe).....	35
5.1.3. Crédit d'étude pour l'amélioration des places de jeux (voir message en annexe).....	37
5.1.4. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements pour les Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe).....	39
5.1.5. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2025 (voir message en annexe).....	41
5.1.6. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2025 (voir message en annexe).....	42
5.1.7. Crédit additionnel pour l'élaboration des dossiers des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby » (voir message en annexe).....	44
Vote du budget des investissements 2025.....	49
5.2. Budget du compte de résultats 2025 – Présentation.....	50
Vote du budget du compte de résultats 2025.....	51
6. Adoption du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (selon LAT) (voir message en annexe).....	51
7. Modification de la limite communale entre Bulle et Vuadens dans le secteur du Dally (voir message en annexe).....	53
8. Réponse du Conseil communal à la demande de Monsieur Brian Hofer, PLR, d'ouvrir au public une piste du stade de Bouleyres pour courir.....	53

9.	Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lauriane Bonnet et Elodie Surchat, au nom du groupe PS, intitulé "Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible", demandant d'étudier la possibilité de créer une subvention communale, à ajouter à la Bulle Verte, pour l'abonnement à un panier de légumes et/ou produits régionaux ainsi qu'à promouvoir cette offre auprès des personnes à faible revenu (voir message en annexe).....	54
10.	Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond, au nom du groupe PS, et Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'évaluer la situation et les besoins des Bullois·e·s en situation de précarité (voir message en annexe).....	56
11.	Divers du Conseil général	57
	A. Propositions.....	57
	B. Postulats.....	59
	C. Résolutions.....	59
	D. Questions	59
	E. Remarques – commentaires.....	65
12.	Divers du Conseil communal.....	65
	Clôture de séance.....	67

Ouverture de séance

Monsieur le Président ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chères et chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroūd, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 27 novembre 2024, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- Pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- Pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

J'annonce que Messieurs Frédéric Mettraux et Yvan Roeske sont excusés ce soir.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroūd qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroūd procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

48 membres sont présents

2 membres sont excusés

majorité : 25

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle que, selon convocation publiée le 6 décembre 2024 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 18 novembre 2024 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, il considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024
2. Présentation du plan financier 2025-2029
3. Budget 2025 – Présentation générale
4. Modification des coefficients et taux d'impôt
 - 4.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base
 - 4.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base
 - 4.3. Modification du taux de contribution immobilière de 2,0 ‰ à 2,5 ‰ de la valeur fiscale des immeubles
5. Budget 2025
 - 5.1. Investissements (crédits d'engagement)
 - 5.1.1. Bâtiment administratif sis rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême – Crédit pour la transformation des anciens locaux « DT-DU » relative à la réalisation de sept salles de classe et de locaux pour l'accueil extrascolaire
 - 5.1.2. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Crédit pour le remplacement de la solution Wifi au sein des écoles primaires
 - 5.1.3. Crédit d'étude pour l'amélioration des places de jeux
 - 5.1.4. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements pour les Foyers de la Ville de Bulle
 - 5.1.5. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2025
 - 5.1.6. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2025
 - 5.1.7. Crédit additionnel pour l'élaboration des dossiers des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby »
 - Vote du budget des investissements 2025
 - 5.2. Budget du compte de résultats 2025 – Présentation
 - Vote du budget du compte de résultats 2025
6. Adoption du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (selon LAT)

7. Modification de la limite communale entre Bulle et Vuadens dans le secteur du Dally
8. Réponse du Conseil communal à la demande de M. Brian Hofer, PLR, d'ouvrir au public une piste du stade de Bouleyres pour courir
9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mmes Lauriane Bonnet et Elodie Surchat, au nom du groupe PS, intitulé "Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible", demandant d'étudier la possibilité de créer une subvention communale, à ajouter à la Bulle Verte, pour l'abonnement à un panier de légumes et/ou produits régionaux ainsi qu'à promouvoir cette offre auprès des personnes à faible revenu
10. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Lucile Freymond, au nom du groupe PS, et Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'évaluer la situation et les besoins des Bullois·e·s en situation de précarité
11. Divers du Conseil général
12. Divers et conclusion du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Par courrier électronique du 28 octobre 2024, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024.

Monsieur le Président remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024, avec remerciements à son autrice.**

2. Présentation du plan financier 2025-2029 (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,*

J'ai le plaisir de vous saluer toutes et tous et de vous souhaiter la bienvenue à cette séance du Conseil général. Je tiens également à saluer les nombreux citoyens présents à la tribune. Je crois que, en près de 30 ans de fréquentation de cette salle, je n'ai jamais vu une telle affluence. Je remarque aussi la présence de notre personnel communal ainsi que d'anciens Conseillers communaux ou généraux de notre ville. En tout cas, soyez les bienvenus.

Concernant la présentation du plan financier 2025-2029 et des modifications des coefficients et taux d'impôt, je vais me permettre une courte introduction. Je ne veux pas couper l'herbe sous les pieds du Responsable des finances, Monsieur Wyssmueller, qui vous en donnera une lecture plus détaillée. Permettez-moi de commencer par un élément précis. L'année dernière, lors de la présentation de l'évolution de l'endettement brut dans le cadre du plan financier, nous avons prévu un endettement de Fr. 233'903'277.00 à l'horizon 2028. Avec le nouveau plan financier, cette prévision pour 2028 a été revue à la baisse à Fr. 210'947'469.00. Tout cela pour vous dire que la situation de nos finances communales reste relativement sérieuse.

J'aimerais également vous communiquer une information concernant un document qui nous a été remis par le Service des communes, datant d'octobre 2024, par rapport aux procédures à suivre lors des votes du budget et de la composition dudit budget. Hormis le point 1 comprenant des remarques introductives, le point 2 précise l'application du principe de l'équilibre financier soumis aux nouvelles règles de MCH2. Je vais vous donner lecture de deux phrases : « L'équilibre financier demeure le principe suprême selon lequel le budget de résultats doit être équilibré, tout en admettant exceptionnellement un excédent de charges afin de tenir compte du fait qu'une commune peut avoir des raisons légitimes d'en prévoir un. Le déficit doit toutefois rester l'exception et doit pouvoir être absorbé par le capital propre non affecté. ». En ce qui concerne le capital propre non affecté, qui s'élève aujourd'hui à Fr. 48 mios pour notre Ville, je constate, en examinant les chiffres depuis 2016 date de notre entrée au Conseil communal avec certains de mes collègues, que nous avons eu un bénéfice reporté de l'ordre de Fr. 40 mios. Cependant, il est important de noter que ce capital propre non affecté ne représente pas une réserve financière disponible dans laquelle il est possible de puiser. Prenons un exemple simple : si nous avons une capacité d'autofinancement de Fr. 15 mios et que nous investissons Fr. 20 mios, pour finalement avoir un bénéfice de Fr. 5 mios en fin d'année, nous n'avons en réalité rien gagné. Le bénéfice de l'année a été entièrement réinvesti. Autrement dit, cela revient au même : blanc bonnet, bonnet blanc. Ces Fr. 40 mios ne représentent pas une source d'argent dans laquelle il est possible de puiser.

Aujourd'hui, notre capacité de financement pour les investissements est extrêmement limitée. Les cinq investissements proposés cette année, hormis les écoles et les travaux liés au réseau d'eau potable, représentent un montant total des investissements prévus de Fr. 1'188'000.00. Oui, notre commune a des soucis financiers, souffre d'un manque de rentrées fiscales et d'une augmentation constante et significative des charges année après année. Certaines tribunes libres ont affirmé que nous avons assuré qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts liée aux investissements pour le Musée. J'aimerais dire que j'inscris ces propos en faux. Lors des discussions sur les investissements, y compris ceux concernant le Musée, le Conseil communal n'a jamais déclaré qu'il n'y aurait aucune augmentation d'impôts. En revanche, il a indiqué que s'il devait y en avoir une un jour, elle ne serait pas due aux investissements

pour le Musée gruérien. D'ailleurs, la preuve en est que les travaux du Musée n'ont même pas encore commencé.

Faisons une petite rétrospective : en 2006, les coefficients d'impôts, communal et cantonal cumulés, étaient de 185 points, la part communale représentant 85 % pour la Ville de Bulle et la part cantonale 100 %. En 2024, ce coefficient est à 170,3 points, soit 74,3 % pour la tranche communale et 96 % pour la tranche cantonale. Cette diminution du taux d'impôt de 185 à 170,3 points correspond à une diminution globale d'environ 8 %, plus précisément 7,95 %, que les citoyens bullois paient chaque année. Avec l'augmentation d'impôts proposée, le taux d'impôt communal passerait de 74,3 % à 80 %, soit une hausse de 7,67 % qui est quasiment égale à la diminution de 7,95 % constatée entre 2006 et 2024. Citons peut-être encore un chiffre : les charges liées ont connu une augmentation constante depuis des années. Cependant, si nous prenons simplement les deux dernières années, ce n'est pas loin de Fr. 10 mios de charges supplémentaires qui grèvent les finances communales.

Par conséquent, cette hausse du taux d'impôt, telle que prévue dans le plan financier, est nécessaire. Elle est de notre responsabilité de vous présenter une vision sereine de l'avenir de la commune au niveau financier.

J'ai terminé Monsieur le Président et je vais laisser la parole à Monsieur Wyssmueller. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette introduction et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, Conseiller communal en charge des finances, présente le plan financier comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs à la tribune,

C'est un exercice assez particulier auquel je vais me livrer ce soir. Je me suis interrogé sur ce que je devais vous dire, sur la manière de le formuler pour que chacun puisse bien comprendre, tout en veillant à ne pas être trop long. Je vais donc vous proposer une brève analyse structurée en deux temps.

A. Le court terme :

A court terme, le Conseil communal élabore un budget annuel. On peut parler ici de la gestion du ménage communal, année après année. Dès le mois d'août, les services et départements, en collaboration avec les Conseillers en charge, procèdent à une analyse détaillée, précise et rigoureuse, au sens économe du terme, pour établir le budget de l'année suivante. Pour cette phase, les Conseillers communaux ont été informés de la nécessité croissante et urgente de limiter les dépenses au strict minimum. Concrètement, j'ai insisté auprès de mes collègues sur la nécessité de couper, de diminuer et de renoncer à certaines initiatives. Ce mot d'ordre, déjà donné l'année passée, a été encore plus fortement marqué cette année.

Avant la première lecture, début septembre, mes collègues et moi avons déjà réussi à réduire le budget d'environ Fr. 1,6 mio. Nous avons également demandé plusieurs coupes au sein des associations intercommunales notamment au CO de la Gruyère. Cela fait maintenant trois ans que je sollicite cela, et à chaque fois, on me répond que tout a été fait et qu'il n'est plus possible de couper davantage. Nous acceptons cette réponse comme un fait, sans insister davantage, même si nous demandons régulièrement, notamment au CO de la Gruyère, à pouvoir agir avant et à avoir un rôle plus actif dans le processus budgétaire.

En collaboration avec le Chef de département Monsieur Uldry que je tiens à saluer et à remercier, nous avons analysé les variations par rapport à l'année précédente. En septembre 2024, pour le budget 2025, nous arrivons à un budget déficitaire d'environ Fr. 9 mios, malgré des efforts d'environ Fr. 1,6 mio déjà consentis. En comparaison, pour le budget 2024, à la même période, nous vous présentions un déficit de Fr. 6,5 mios. Cette détérioration importante ne m'a pas surpris car elle est due principalement à l'augmentation des charges liées ainsi qu'à des pertes fiscales auxquelles nous faisons face. Les charges liées augmentent de plus de Fr. 4,5 mios par rapport au budget 2024 et de plus de Fr. 9 mios par rapport aux comptes 2023. Face à ce constat, nous avons une nouvelle fois demandé à chaque dicastère de réaliser des économies supplémentaires à hauteur de Fr. 2,2 mios environ sur le budget des possibilités de dépenses des bulloises et bullois. Nous trouvons dans ce montant, je cite :

- *RH : aucun poste supplémentaire et non indexation des salaires ;*
- *Dicastères en général : plus d'une centaine de coupes, allant d'environ Fr. 1'000.00 à Fr. 50'000.00 ;*
- *Frais d'énergie ;*
- *Migration informatique ;*
- *Formation continue ;*
- *Achat de PC ;*
- *Etc.*

De manière générale, dans notre budget par rapport à l'année précédente, les charges de personnel augmentent de 1,2 % et les charges liées augmentent de 6,1 %. Concernant les charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, il n'est pas possible de les modifier. Par conséquent, les coupes budgétaires doivent nécessairement se faire uniquement sur le budget du ménage bullois.

Chaque année, nous réalisons également une évaluation des recettes fiscales. Pour cela, nous nous basons sur les recommandations du Service des communes qui nous indique, année après année, les pourcentages applicables et les types d'impôts concernés pour estimer les montants supplémentaires à prévoir. Ces montants sont très variables d'une année à l'autre généralement en fonction de la conjoncture.

Nous n'avons plus de marge de manœuvre. Nous vivons ici, comme je le répète, à court terme. Les évaluations positives pour davantage d'impôts sont très périlleuses. Nous ne savons pas de quoi seront faits la conjoncture, le marché immobilier, l'indice des prix à la production et à la consommation, les conditions monétaires, etc. De plus, des décisions politiques à court terme, telles que celles émanant de l'Etat ou du Grand Conseil, peuvent entraîner des baisses des recettes fiscales pour la Ville de Bulle et toutes les autres communes en raison de nouvelles lois ou réglementations.

Pour 2025, si nous cumulons les Fr. 5,3 mios de recettes fiscales en moins c'est-à-dire de manque à gagner et les Fr. 4,4 mios de charges liées supplémentaires, vous comprenez que nous avons une limite de Fr. 10 mios sur laquelle nous ne pouvons pas agir. Par conséquent, c'est sur les prestations aux citoyennes et citoyens que nous devons régler les choses. Dans ces conditions, notre marge de manœuvre est inexistante.

B. Le long terme :

L'analyse à long terme est beaucoup plus importante à nos yeux. Nous la basons sur des critères plus macro, avec une perspective plus large et une vision à plus long terme, en intégrant notamment des aspects socio-démographiques. Je vais en citer six.

1. *Évolution de la population :*

- *Depuis 2016 : augmentation jusqu'en 2024 de plus de 20 %. Nous avons dépassé les 27'000 habitants.*
- *Depuis 1990 : augmentation de 120 % ; plus que doublée.*

Ce sont des chiffres ; que nous soyons de gauche, de droite ou du centre, cela ne change strictement rien.

2. *Evolution de la société bulloise liée à la démographie pure :*

- *EMS : davantage de prestations pour la vie des seniors, etc... ;*
- *Ecole primaire : accueil extrascolaire ;*
- *Ecole secondaire à venir ;*
- *Routes ;*
- *Mobilité douce ;*
- *Infrastructures sportives ;*
- *Infrastructures culturelles ;*
- *Etc.*

Il est essentiel de rendre notre ville attractive, de soutenir les déplacements des uns et des autres, etc. Ces critères beaucoup plus macro amènent le Conseil communal à réfléchir tout en examinant toutes les questions et en considérant tous les leviers possibles pour y répondre.

3. *Evolution de la fiscalité liée à la démographie de la commune :*

- *Stagnation de la fiscalité voire légère baisse entre 2021 et 2023.*
- *Entre les comptes 2021 et le budget 2025 : la fiscalité a augmenté de 1,9 % uniquement.*

Cela signifie que nous avons une ville dont la population ne cesse d'augmenter tandis que sa fiscalité, elle, stagne.

4. *Evolution du potentiel fiscal - l'indice de potentiel fiscal ou IPF - dont on parle beaucoup ces temps.*

La péréquation financière intercommunale comprend deux volets :

- *Péréquation des ressources ;*
- *Péréquation des besoins.*

La péréquation des ressources est l'instrument visant le volet des recettes fiscales. Cet instrument statistique définit les ressources fiscales potentielles prises en compte afin de mesurer les différences entre les communes. En résumé, il rend compte de la force fiscale d'une commune. Une commune avec un indice de potentiel fiscal inférieur à 100 est considérée comme ayant un potentiel fiscal faible, ce qui signifie que globalement les recettes fiscales sont faibles par rapport à une commune dont l'indice de potentiel fiscal est supérieur à 100.

Monsieur le Président, permettez-moi de préciser un point que j'ai oublié de mentionner avant de poursuivre. Vous constaterez que, comme mentionné à l'ordre du jour, nous avons au point 2 la présentation du plan financier, au point 3 le budget et au point 4 la modification des coefficients et taux

d'impôt. Je ne vais pas commenter chaque document en détail car chacun les a reçus et étudiés. Mon intervention portera sur une analyse globale de ces trois éléments.

L'indice de potentiel fiscal de la commune de Bulle n'a cessé de diminuer entre 2011 et aujourd'hui. Cela démontre que, si notre population apprécie vivre à Bulle, nos recettes fiscales restent plus faibles que dans d'autres communes considérées comme plus riches. Un exemple parlant est celui de la fiscalité des personnes morales : à Bulle, les recettes fiscales provenant des entreprises représentent environ Fr. 440.00 par habitant, tandis que Fribourg est à Fr. 2'100.00 par habitant, soit près de cinq fois plus si je compte juste. C'est un exemple qui me paraît assez parlant.

5. Evolution des charges liées

Sans compter les charges liées « courantes » de l'Etat, il faut tenir compte de :

- + Fr. 2,7 mios dès 2027 : CO de la Gruyère (sans compter un 4^{ème} CO).*
- + Fr. 3,0 mios dès 2029 : EMS en Gruyère.*
- + Fr. 1,8 mios dès 2029 : Centre sportif.*

Un total de Fr. 7,5 mios sur lequel nous n'allons rien pouvoir faire, et ceci sans compter le quotidien des charges liées qui continuent à augmenter.

6. Evolution du plan financier jusqu'en 2029

Au regard du plan financier qui tient compte de la modification des coefficients et taux d'impôt, il peut être constaté :

- 2025 : ok*
- 2026 : ok*
- 2027 : déficit de Fr.2 mios, sans excès*
- 2028 : déficit de Fr. 2,7 mios, sans excès*
- 2029 : déficit de Fr. 2,9 mios, sans excès*

Dès lors, en ce qui concerne les investissements, la commune a encore réussi cette année à trouver une moyenne sur les cinq prochaines années d'environ Fr. 15 mios. Le même Conseil général nous a d'ailleurs fixé cet objectif de Fr. 15 mios par année. Cependant, il est évident qu'atteindre précisément ce montant chaque année n'est pas possible en raison de l'évolution des chantiers, des travaux et de la planification. C'est illusoire de penser que nous pourrions arriver à ces Fr 15 mios chaque année ; par contre, c'est possible en moyenne. La comptabilisation des charges pour les travaux du Musée ne débutera qu'en 2028 et les charges en question sont bien inférieures à ce que l'on pourrait imaginer. Ce serait aussi une erreur assez importante de dire que l'augmentation des impôts serait liée au Musée.

Comme mentionné dans les documents remis, le Conseil communal propose :

- Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base.*
- Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base.*
- Modification du taux de contribution immobilière de 2,0 ‰ à 2,5 ‰ de la valeur fiscale des immeubles.*

L'objectif est de présenter un budget qui aboutisse à un résultat positif d'environ Fr. 585'000.00. Si cette décision venait à être refusée, le Conseil communal souhaite un budget. Ce budget présenterait alors un déficit de l'ordre de Fr. 6'751'460.00 pour l'année 2025, contre un déficit de Fr. 6,5 mios que vous aviez accepté l'année dernière.

Permettez-moi encore quelques remarques. Les solutions à long terme – puisqu'il est facile de souligner les problèmes – mais quelles solutions pouvons-nous proposer ? Des réflexions sont en cours au sein de l'ARG concernant ces célèbres charges liées régionales. Une commission des finances, constituée des syndicats, a été créée au sein du COPIL pour analyser cette situation. L'objectif est de permettre à toutes les communes, car nous ne sommes pas les seuls à rencontrer ces difficultés, de réduire ces charges liées. J'attends beaucoup de cette commission. Le Grand Conseil et le Parlement fédéral doivent aussi garder à l'œil l'impact des décisions sur les finances communales, pour tout le canton et pas uniquement Bulle.

Nous proposons une hausse du taux d'impôt pour une période donnée. Pourquoi ne pas envisager une baisse à l'avenir ? Nous sommes dans une situation assez douloureuse. Puiser dans la fortune est une solution que pratiquent un bon nombre de communes. Comme l'a rappelé Monsieur le Syndic, il s'agit là d'une mesure à court terme, exceptionnelle. A Bulle, le problème par rapport à notre fiscalité est bien plus structurel que conjoncturel.

Attirer des entreprises, évidemment ! La commune s'y attèle au quotidien en collaborant avec le canton pour développer aussi rapidement que possible les zones nécessaires à notre activité économique et à notre attractivité. Cette attractivité passe également par le logement. Nous pensons qu'un levier important pourrait être de disposer de logements de qualité capables d'attirer des citoyennes et citoyens plus aisé·e·s. Ainsi, nous pourrions attirer des personnes susceptibles de payer davantage d'impôts.

Aussi, je souhaite mener une réflexion sur ce sujet d'abord avec le Conseil communal, puis avec la Commission des affaires économiques. Cela sera certainement profitable pour partager et échanger nos avis.

Au final, nous avons des charges liées qui explosent. Nous avons limité au maximum les dépenses pour le budget bullois. Notre indice de potentiel fiscal est trop bas et nous subissons des pertes fiscales dues à la réforme des entreprises. Puiser dans la fortune reste une solution à court terme. Voilà analysée froidement la situation.

Pour terminer, nous faisons une proposition et c'est au Conseil général d'en disposer. Si ce n'est pas cette année, cette hausse sera peut-être pour demain ou encore après-demain.

« Toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une très forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence. », comme l'a écrit Arthur Schopenhauer.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention complète et prend bonne note que ce dernier ne reprendra pas la parole aux points 3 et 4. La parole est maintenant à la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson, Président**, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je ne vais probablement pas faire comme Monsieur Wyssmueller qui a regroupé les points 2-3-4 mais je vais lire mes rapports l'un après l'autre.

La Commission financière a examiné le plan financier 2025-2029 et a été surprise de constater que les projections incluait déjà les effets des augmentations des coefficients d'impôt pour les personnes physiques et morales, ainsi que l'augmentation du taux de contribution immobilière.

Depuis plusieurs années, nous insistons sur la nécessité de prioriser les investissements pour minimiser le risque de surendettement de la commune, mais cette approche n'a que rarement été suivie. Nous sommes conscients qu'une hausse des impôts pourrait devenir inévitable si les recettes fiscales n'augmentent pas significativement. Toutefois, dans le contexte économique actuel qui continue de se détériorer, et après des années d'inflation qui ont érodé le pouvoir d'achat, proposer une augmentation des impôts en se basant uniquement sur les arguments du Conseil communal est inacceptable autant pour nos concitoyens que pour nos entreprises.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que récemment, au printemps 2024, le Syndic a annoncé que l'endettement net de la commune à la fin de 2023 atteignait 102,51 %, alors qu'un taux de 100 % est jugé bon. Il a ajouté que grâce à MCH2, des profits accumulés au cours des années précédentes ont permis de constituer un capital libre d'environ Fr. 50 mios, suffisant pour équilibrer les déficits sans nécessiter d'augmentation d'impôts. De plus, la perte prévue pour 2024, estimée initialement à Fr. 6,5 mios, semble exagérée et serait plutôt de l'ordre de Fr. 1 à 2 mios selon les dernières prévisions provisoires de la commune. Nous avons pris note du plan financier et attendons avec intérêt les comptes de 2024 pour observer l'évolution de l'endettement net. Le plan prévoit des investissements de Fr. 74,7 mios pour la période 2025-2029, ce qui respecte la limite annuelle de Fr. 15 mios. Nous espérons que ces chiffres reflètent une réelle intention de maîtriser les dépenses qui influencent directement l'endettement. Les dépenses prévues de Fr. 11 à 12 mios pour les années 2027 à 2029 sont ambitieuses, mais nous surveillerons attentivement leur réalisation.

Concernant les charges liées, il est crucial de rester vigilants aux coûts imposés par le canton, bien qu'ils soient difficiles à remettre en question. Nous devons également poursuivre nos efforts pour identifier et réaliser des économies potentielles au sein des différentes associations de communes, y compris les CO, ainsi que pour les autres charges liées intercommunales.

Dans ce contexte, nous recommandons fermement une austérité budgétaire et sollicitons du Conseil communal un ensemble de mesures pour un contrôle budgétaire strict et complet, semblable à ce qui avait été mis en œuvre il y a quelques années. Il est également crucial d'assurer une priorisation objective et transparente des dépenses d'investissement annuelles, conformément aux limites établies, plutôt que de les répartir sur un plan quinquennal qui complique le suivi précis.

L'an dernier, nous avons déjà souligné que le budget de 2024 nous confrontait à une réalité d'austérité budgétaire à laquelle nous devons nous adapter et prendre les mesures nécessaires, même impopulaires, pour éviter une hausse des taux d'imposition difficilement justifiable au vu de la situation économique actuelle. Nous sommes toujours dans cette situation et attendons donc des actions concrètes du Conseil communal pour réduire davantage les dépenses de fonctionnement.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Il ouvre maintenant la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général. Il passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Malik Seydoux** intervient en ces termes :

« Comme Monsieur Wyssmueller a regroupé ses interventions, nous allons également regrouper le tout. Nous ne prendrons la parole qu'une seule fois pour les points 3 et 4.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le groupe PLR a examiné attentivement le budget 2025 ainsi que la proposition du Conseil communal d'augmenter les impôts des personnes physiques, des personnes morales et la contribution immobilière.

Permettez-moi de vous présenter quelques chiffres au sujet des résultats des huit derniers exercices :

- 2016 : bénéfice de Fr. 5,3 mios
- 2017 : bénéfice de Fr. 2,4 mios
- 2018 : bénéfice de Fr. 0,7 mio
- 2019 : bénéfice de Fr. 7,1 mios
- 2020 : bénéfice de Fr. 4,8 mios
- 2021 : bénéfice de Fr. 10,3 mios
- 2022 : bénéfice de Fr. 8,8 mios
- 2023 : bénéfice de Fr. 0,6 mio

Bien que tous les budgets soumis et acceptés aient été déficitaires, le bénéfice cumulé sur ces huit exercices s'élève à Fr. 40 mios, soit une moyenne de Fr. 5 mios par an. Dès lors, faut-il vraiment augmenter les impôts ? Nous reconnaissons les efforts du Conseil communal pour limiter les dépenses 2025 et réduire les projections de déficit à environ Fr. 6,8 mios. Cependant, nous aurions souhaité que la Commission financière soit impliquée plus tôt dans le processus et que la liste des mesures d'économie soit présentée, discutée et challengée par celle-ci.

Compte tenu des augmentations des charges liées ces dernières années (+ 16 % entre les comptes 2023 et le budget 2025), ne devrions-nous pas exiger plus de rigueur de la part des associations intercommunales dans l'élaboration de leurs budgets ? L'efficacité et la rationalisation doivent être nos mots d'ordre. Nous demandons donc à nos représentants de peser de tout leur poids lors des assemblées pour freiner cette course en avant.

Nous sommes aussi bien représentés à Berne et à Fribourg. Il est donc crucial que les problèmes budgétaires des communes y soient relayés et défendus avec conviction. Il faut revoir la répartition des charges entre la confédération, le canton et les communes.

Nous constatons également une baisse continue de l'indice du potentiel fiscal (IPF) à Bulle, principalement composé de huit types d'impôts. Par conséquent, nous demandons au Conseil communal, en collaboration avec la Commission des affaires économiques, d'élaborer une feuille de route pour améliorer cet IPF. Et voici quelques pistes :

- *Organiser des tables rondes avec des fiduciaires, notaires et avocats pour attirer des sociétés sans substance mais payant des impôts.*
- *Collaborer avec des promoteurs immobiliers pour proposer des biens de qualité à une clientèle aisée.*
- *Améliorer les conditions cadres pour nos entreprises, artisans et commerces locaux afin qu'ils puissent prospérer.*
- *Mettre en place une politique active de communication et de planification de l'aménagement pour attirer des résidents à haut revenu.*

Comme déjà dit, ce ne sont que quelques pistes. L'intelligence collective et le travail d'équipe pourront certainement en amener bien plus encore.

Une augmentation des impôts réduit le revenu disponible des ménages, affectant leur capacité à consommer et à épargner, ce qui est particulièrement difficile pour les familles à revenu moyen et faible. De plus, cela peut avoir un impact négatif sur les commerces locaux, entraînant une baisse des ventes et des éventuelles fermetures.

Des impôts plus élevés peuvent également rendre la commune moins attractive pour de nouveaux résidents à haut revenus et les entreprises, freinant ainsi le développement économique et fiscal de notre commune.

Les contribuables de la commune ne comprennent pas, suite aux informations données par les représentants de la commune durant la votation populaire pour l'investissement du Musée gruérien, que nous devons déjà maintenant augmenter les impôts.

C'est à nous maintenant, Conseillers généraux, d'être extrêmement attentifs aux investissements proposés, aux demandes, propositions, postulats qu'on soumet lors de nos séances. Tout à un lien direct avec le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, les emprunts, les intérêts et les amortissements à faire les prochaines années. Ne surchargeons pas nos services et focalisons-nous sur l'essentiel.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et en particulier le responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, ainsi que Monsieur Christophe Uldry et son équipe pour le très gros travail accompli dans cet exercice difficile d'élaboration du budget 2025. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre leur démarche de sensibilisation, de recherche d'efficacité, et de limitation des coûts non prioritaires afin de garder un fonctionnement de notre commune agile et résilient pour répondre aux attentes de nos concitoyens d'avoir un service public de qualité.

Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera l'augmentation des impôts du point 4 de notre ordre du jour. Si ce refus est confirmé, notre groupe acceptera le nouveau budget présenté avec un déficit légèrement inférieur à Fr. 7 millions. En principe, nous ne reprendrons pas la parole au sujet du budget.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Malik Seydoux pour son intervention. Le groupe PS ne souhaitant pas s'exprimer dans l'immédiat, il passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Nous allons procéder comme le groupe PLR en regroupant les points 2, 3 et 4. Nous n'interviendrons plus après.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher·ère·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec grande attention et non sans une certaine inquiétude du budget 2025, du plan financier 2025-2029 et de la modification des coefficients et taux d'impôt.

En premier lieu, nous tenons à saluer la priorisation des investissements du nouveau plan financier qui permet de ne pas dépasser le plafond idéal fixé à Fr. 15 millions. Nous demandons au Conseil communal de continuer dans cette voie pour les années à venir, partant que notre capacité d'autofinancement se détériore. Des choix courageux mais peut-être douloureux devront être faits dans le futur.

Concernant le budget 2025 présenté avec les nouveaux coefficients et taux, ce qui est pour le moins surprenant, le groupe Le Centre/PVL se montre plus sévère.

Certes, nous reconnaissons les incidences des diverses baisses fiscales et l'augmentation des charges de transfert sur lesquelles la commune n'a que trop peu d'emprise. Mais, surtout, nous regrettons le manque de proactivité du Conseil communal qui aurait pu et dû nous présenter un plan de mesures d'économies. Nous avons lu et entendu que des efforts avaient été fournis dans tous les dicastères, mais qu'en est-il concrètement ? Une simple liste de ces efforts, centralisée sous forme de plan d'action aurait été la bienvenue. Il en ressort que le travail de grattage des charges ne semble pas abouti ou poussé à son maximum et cela est regrettable.

Finalement, le groupe Le Centre/PVL se prononcera à l'unanimité contre les augmentations de coefficients et taux proposées par le Conseil communal au point 4 et ceci pour trois raisons principales :

- Tout d'abord et je viens de le mentionner, il n'y a pas eu de plan d'économies présenté. L'impression laissée est qu'une hausse d'impôts est plus facile qu'une vraie serrée de ceinture.
- En second lieu, la prudence affichée lors du budget est saluée mais laisse apparaître, année après année, un delta important avec les comptes finaux, variant de Fr. 3,5 à 5 mios en moyenne. L'exercice 2024 semble, en l'état, confirmer cette tendance. Dès lors, comment expliquer aux citoyens une hausse d'impôts en 2025 alors que les comptes 2025 pourraient accoucher d'un bénéfice de près de Fr. 5 mios ? De plus, les perdants de cette hausse se retrouveront principalement dans la classe moyenne, celle qui paie tout et qui ne bénéficie d'aucune réduction ni allègement. Dans une période où l'inflation diminue trop lentement, contrairement aux primes de caisse maladie qui prennent l'ascenseur, le groupe Le Centre/PVL estime que le moment est mal choisi.
- Finalement, la commune dispose d'un capital propre non affecté de près de Fr. 49 mios, issu des bénéfices réalisés les années passées. Il est possible, selon l'article 20 alinéa 3 de la Loi sur les finances communales, de présenter des charges excédentaires pour autant que le capital propre puisse l'absorber, ce qui est le cas ici. Nous avons conscience que cela ne règlera pas tous les problèmes à l'avenir, mais dans l'attente d'un véritable plan d'économies, nous privilégions cette piste.

Nous tenons à remercier Monsieur Christophe Uldry et toute son équipe pour le travail effectué et pour les réponses à nos questions.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Monsieur Marc Magnin** intervient ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Ce soir, toutes les personnes présentes souhaiteraient qu'une augmentation des impôts communaux ne soit pas nécessaire. La lecture du message très bien argumenté qui accompagne la demande du Conseil communal rend difficile de s'y opposer autrement que par principe. En effet, nous devons assumer notre rôle d'élues et d'élus et agir dans l'intérêt de notre commune avec responsabilité, dans l'esprit des valeurs

de nos partis respectifs et sans agenda politique caché. Instrumentaliser cette demande de modification des coefficients et taux de l'impôt est trop facile, même par un Conseiller général en congé sabbatique.

En tant qu'élus communaux, nous avons la responsabilité d'assurer la couverture des besoins en infrastructures actuels et les anticiper pour demain. Pouvons-nous affirmer que c'est le cas avec un budget d'investissement réduit au strict minimum ? Ne pas investir aujourd'hui est une solution à court terme qui entraînera des surcoûts à moyen et long terme. Nous payons d'ailleurs les conséquences d'une politique conservatrice des législatures précédentes, ainsi que les effets des réformes fiscales des entreprises et des baisses d'impôt sur la fortune.

Au printemps dernier, le Conseil général a transmis deux postulats, soutenus par la Commission financière, demandant respectivement une limitation et un frein à l'endettement. Ces postulats soulignaient la nécessité de réduire les frais de fonctionnement et les investissements au strict minimum avant d'envisager une hausse d'impôt. Au vu du budget présenté aujourd'hui, ainsi que des projections budgétaires à 10 ans et qui concernent des infrastructures essentielles comme les écoles, les EMS, le complexe sportif et la rénovation du stade, il est clair qu'économiser davantage aura des conséquences concrètes sur l'ensemble des prestations, comme la diminution de l'entretien des routes, l'augmentation des coûts de l'accueil extrascolaire.

Au-delà des investissements, un taux d'autofinancement négatif creuse notre dette. Vivre à crédit n'est pas durable, et cette demande de modification des coefficients et taux d'impôt ne surprend personne. Nous pouvons déplorer la hausse des frais de fonctionnement, mais rappelons-nous que notre taux de croissance démographique dépasse l'augmentation de nos revenus fiscaux.

Nous subissons le coût d'une politique de construction favorable des législatures précédentes. Si une partie de la charge de travail des employés communaux est fixe, l'autre dépend directement du nombre d'habitants. Un gel des embauches est en vigueur depuis le début de l'année, sans inverser la tendance.

Attendre pour agir, c'est refuser de prendre la responsabilité de l'inéluctable.

Lorsque l'on coupe dans un budget, ce sont souvent les prestations sociales, culturelles et les mesures écologiques qui en pâtissent, ce qui va à l'encontre de la justice climatique et sociale que nous visons à travers notre engagement politique. Rappelons-nous que la majorité du Conseil général a, au début de notre législature, accepté d'établir un plan d'action local pour le climat et a soutenu la stratégie biodiversité, des mesures qui risquent de ne jamais se concrétiser.

Pour conclure, notre Président nous invitait lors du dernier Conseil général à être philosophe, que cela nous inspire, soyons courageuses et courageux, prenons nos responsabilités et acceptons cette hausse d'impôt même si celle-ci est impopulaire. Il serait bien trop facile de ne pas se donner les moyens pour passer des paroles aux actes.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc Magnin pour son intervention et de faire référence au philosophe roi.

Le groupe UDC ne souhaitant pas s'exprimer dans l'immédiat, il demande si quelqu'un d'autre ou si le Conseil communal souhaite intervenir sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur le plan financier 2025 – 2029.

3. Budget 2025 – Présentation générale (voir message en annexe)

Monsieur le Président propose de procéder dans un premier temps à la présentation et la discussion générale du budget 2025, ce qui amènera au point 4 relatif à la modification des coefficients et taux d'impôt qui logiquement intervient avant le vote du budget.

Ensuite, il passera à l'examen de chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2025. Dans un second temps, il suggère de procéder à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai rien à dire par rapport à la présentation générale du budget. Je l'ai dit en ouverture.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic. Messieurs Wyssmueller et Bosson ne souhaitant pas reprendre la parole, il ouvre la discussion générale. L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. Il s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Tel n'étant pas le cas, il passe la parole aux groupes dans l'ordre des forces politiques. Le groupe PLR s'étant déjà exprimé, il passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, **Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

C'est évidemment compliqué de faire un commentaire sur un budget dont on ne connaît pas encore les véritables résultats, puisque ceux-ci dépendront de l'acceptation ou non du point suivant de l'ordre du jour.

Quoi qu'il en soit, que ce budget annonce un bénéfice de Fr. 548'540.00 ou un déficit de Fr. 6'751'460.00, nous sommes très inquiets pour la situation actuelle de la Ville de Bulle et pour l'avenir de son service public.

L'année dernière, nous avons tiré la sonnette d'alarme, en particulier en ce qui concerne le budget du compte de fonctionnement. Tous les membres du Conseil communal avaient déjà dû consentir des efforts beaucoup plus importants que d'habitude dans leurs dicastères respectifs pour diminuer au maximum le déficit prévu au budget. Cette année, ils sont allés au maximum des économies possibles et n'ont engagé personne, alors que nous avons plus de 1'000 nouveaux habitants et que la situation est de plus en plus tendue dans plusieurs services.

Prenons celui des curatelles en exemple ; arrêtons-nous sur quelques faits et chiffres concrets :

- *Le nombre de personnes dépendant des curatelles a augmenté de + 35 % depuis 2015. Mais le nombre d'employé·e·s n'a pas suivi la courbe.*
- *Les dossiers sont également devenus plus complexes à gérer : il ne s'agit plus majoritairement de personnes âgées qui doivent entrer en EMS, mais de plus en plus de cas de faillites à la suite de la crise du COVID ou de jeunes surendetté·e·s.*
- *Plus de dossiers, signifie moins de temps par dossier. En ce qui concerne les cas nombreux de jeunes surendetté·e·s, on n'a plus le temps de faire de la pédagogie, de leur apprendre comment se gérer.*
- *En 2022, une personne a démissionné en raison des conditions de travail devenues trop pénibles.*
- *Récemment, une personne engagée a renoncé à son poste avant la fin de la période probatoire, toujours en raison des conditions de travail qu'elle a jugées inacceptables : charge de travail, complexité et dureté du travail.*
- *Il y a une personne en burn-out depuis plusieurs mois.*
- *Pour information, la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes préconise 60 mandats en cours (au grand maximum 70) pour un curateur ou une curatrice à 100 %. Or, la moyenne des mandats pour les curateurs de la Ville de Bulle dépasse largement ces recommandations : en 2022 77 mandats, en 2023 76 et, en 2024, malgré l'engagement d'une personne à 80 %, il y a encore une moyenne de 75 mandats. Concrètement, le Service aurait eu besoin de l'ouverture d'un nouveau poste de curateur·trice à + 80 % pour 2025, ce qui n'aurait d'ailleurs pas été suffisant pour combler tous les besoins, et le Conseil communal a dû y renoncer à la première lecture du budget.*

Donc, nous y sommes : le pas suivant, c'est couper dans les prestations, supprimer des acquis sociaux, diminuer les services à la population, péjorer fortement les conditions de travail, au point de voir partir les plus compétentes et compétents de nos employé·e·s (phénomène qui a déjà commencé).

En ce qui concerne la liste des crédits d'investissement, la prudence du Conseil communal est à relever. Les crédits demandés correspondent à de réels besoins. D'ailleurs, la demande que nous avons faite l'année dernière qui consistait à ce que le Conseil communal utilise toutes les possibilités de faire des achats groupés avec les autres communes ou partenaires pour optimiser les prix d'achat lors de mise en soumission de marchés publics a été appliquée cette année, par exemple, dans l'achat groupé des lits pour les EMS.

Si le total des investissements s'élève à Fr. 23'200'000.00 cette année, il devrait baisser fortement entre 2027 et 2029, selon le plan financier. Nous attendons du Conseil communal qu'il mette tout en œuvre pour arriver à maintenir ce qui est prévu. Même si, comme nous le répétons chaque année, la population ne cesse d'augmenter et ses besoins aussi.

Encore une fois, nous devons être conséquents : on ne peut pas, d'un côté, promouvoir le développement économique, attirer les promoteurs immobiliers, de grandes entreprises comme Rolex et, de l'autre côté, arrêter le développement de la ville ! Bulle n'est pas une entreprise privée, mais une collectivité publique qui exerce des responsabilités beaucoup plus larges. N'oublions pas non plus que les travaux publics financés par la commune donnent du travail aux entreprises de la région et de la ville ; ils jouent donc un rôle dans l'économie locale.

Par conséquent, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement et tous les investissements proposés, quel que soit le vote du point suivant, que nous espérons positif.

Enfin, nos remerciements s'adressent en premier lieu à tous les membres du Conseil communal pour leur engagement, pour tous les efforts consentis et, bien sûr, à notre responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, ainsi qu'à Monsieur Christophe Uldry et à son équipe, qui n'ont pas la tâche facile, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Fritschi pour son intervention. Par respect aux dames, il semblerait que Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, ait laissé gracieusement la parole à Madame Fritschi. Il lui passe la parole.

Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux et généraux,

La Commission financière a exprimé sa surprise en découvrant que les augmentations d'impôts proposées et en attente de l'approbation du Conseil général étaient déjà incluses dans le budget de fonctionnement pour 2025. L'augmentation des impôts n'est en soi pas un sujet tabou comme l'a par ailleurs déjà souligné la Commission financière, d'autant plus que les plans financiers depuis plusieurs années offrent peu de flexibilité pour éviter cette mesure extrême. Cependant, plusieurs facteurs nous font douter de la nécessité immédiate de cette augmentation.

Le premier est que le Conseil communal n'a pas encore prouvé sa capacité ou sa volonté de se conformer au plafond d'investissements de Fr. 15 mios, hors investissements pour l'eau, partant du principe que les taxes compenseront les effets financiers des investissements. Le deuxième facteur de notre réticence est notre fortune disponible significative de Fr. 48 mios, qui nous offre la flexibilité de ne pas précipiter une décision qui aurait un impact considérable sur les citoyens et les entreprises. Le troisième facteur est lié à l'inflation et à la conjoncture économique actuelle. Les récentes années marquées par la pandémie de Covid-19 et par une inflation accrue, principalement due au conflit en Ukraine, ont diminué de façon notable le pouvoir d'achat des citoyens. Ces conditions économiques ont également restreint les capacités financières des entreprises, déjà affaiblies par une économie en berne et des perspectives économiques incertaines. Le quatrième facteur s'appuie sur les engagements pris récemment par le Conseil communal de ne pas augmenter les impôts, promesses faites notamment lors du référendum concernant la transformation et la rénovation du Musée gruérien. Enfin, le cinquième et dernier facteur est que le budget est par nature une estimation. Cela est illustré par les premières estimations des comptes 2024, qui montrent un déficit actuel estimé entre Fr. 1 et 2 mios, alors que le budget initial prévoyait une perte de Fr. 6,5 mios.

Au 1^{er} janvier 2024, la fortune de la commune atteignait Fr. 121,2 mios, dont Fr. 72,6 mios sont issus de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Dans ce contexte plutôt favorable et au vu des arguments précédemment cités, les hausses d'impôts envisagées totalisant Fr. 7,3 mios ne paraissent pas nécessaires dans l'immédiat. Ainsi, pour l'année 2025, nous pourrions envisager d'accepter un résultat négatif de Fr. 6'751'460.00, tandis que le budget proposé anticipait un bénéfice de Fr. 548'540.00, en incluant les augmentations d'impôts mentionnées.

Cependant, la Commission financière insiste sur le fait que cette décision entraînera la nécessité pour la commune de recourir à l'emprunt afin de financer ses dépenses courantes, alors que les emprunts ne devraient normalement être utilisés que pour des projets d'investissement à moyen et long terme.

Cette approche contradictoire appelle à une analyse détaillée, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les investissements. Ce principe, souvent réitéré par la Commission financière, ne semble pas être rigoureusement suivi par le Conseil communal dans sa pratique. Il est impératif de procéder à une analyse approfondie des importants investissements actuels et futurs réalisés par les diverses associations de communes. Il est essentiel d'examiner attentivement l'impact à moyen et long terme des investissements pour les établissements médico-sociaux (EMS), le centre sportif de la Gruyère, et le 4^{ème} cycle d'orientation, sachant que la commune de Bulle couvrira indirectement environ 45 % des coûts associés. Les données financières de 2024, et possiblement celles de 2025, ainsi que les tendances de l'endettement, révéleront des informations cruciales qui nécessiteront une analyse détaillée avant de considérer toute augmentation des impôts.

1. Investissements

Les sept investissements présentés pour l'approbation du Conseil général totalisent Fr. 10,5 mios, une somme significativement plus basse que les Fr. 45,9 mios mentionnés dans le dernier budget. Cependant, les postes approuvés pour le budget de 2025 ne reflètent pas l'ensemble des dépenses d'investissement prévues, qui atteignent Fr. 26,9 mios nets, comparativement à Fr. 21,1 mios dans le budget de 2024. En écartant les investissements liés à l'eau et aux immeubles du patrimoine financier, les investissements nets pour 2025 s'élèvent à Fr. 22,3 mios, contre Fr. 16,9 mios dans le budget de 2024 et Fr. 18,6 mios dans celui de 2023. Ces montants démontrent clairement la difficulté de rester dans la limite des dépenses d'investissement fixée à Fr. 15 mios. Etant donné notre capacité d'autofinancement limitée, le respect de cette limite est essentiel pour contenir l'augmentation de l'endettement à moyen terme. En définitive, l'évolution du taux d'endettement net définira naturellement un seuil qui pourrait nécessiter d'envisager d'une augmentation des impôts. D'ici là, il incombe au Conseil communal de prioriser les investissements essentiels pour maintenir l'objectif fixé, qui correspond actuellement aux investissements prévus dans le plan financier 2025-2029, estimés à Fr. 74,7 mios, hors ceux liés aux immeubles du patrimoine financier. La Commission financière examinera minutieusement les comptes de 2024, en se concentrant spécifiquement sur les indicateurs financiers relatifs aux investissements, afin de mieux comprendre et anticiper les défis financiers futurs.

2. Budget de fonctionnement

Excluant les imputations internes, le budget de 2025 atteint Fr. 151,2 mios, représentant une hausse de Fr. 4,4 mios ou 3 % par rapport aux Fr. 146,8 mios du budget de 2024. Avec l'augmentation d'impôts envisagée, les recettes s'élèveraient à Fr. 151,2 mios, contre Fr. 140,3 mios en 2024, soit une hausse de Fr. 11,5 mios. Sans cette augmentation d'impôts, les recettes progresseraient de seulement Fr. 4,2 mios, résultant en un déficit budgétaire de Fr. 6,7 mios, proche de celui projeté pour le budget de 2024.

Voici quelques points généraux qui ressortent de notre analyse :

- Le poste 3010 « Traitement du personnel » s'élève à Fr. 32,8 mios, avec une augmentation modeste de Fr. 265'000.00, restant ainsi stable par rapport au budget précédent. Hors établissements médico-sociaux, l'analyse comparative des salaires révèle une hausse de Fr. 604'000.00 (+ 3,0 %), atteignant un total de Fr. 20,6 mios en charges salariales. Cette augmentation se compose de Fr. 245'000.00 attribués à des revalorisations de paliers et de Fr. 359'000.00 dus à des changements de postes, correspondant à une variation de 4,05 EPT (équivalent temps plein). En comparaison, le budget de l'année précédente avait enregistré une augmentation de Fr. 1,2 mio (+ 6,6 %), pour un total de Fr. 20 mios en charges. Malgré un budget anticipé comme étant particulièrement défavorable sans augmentation d'impôts, il y a toujours une croissance dans le poste des charges de personnel, et ce, même sans l'indexation des salaires.

De plus, une augmentation notable de Fr. 166'000.00 pour les ponts-AVS a été observée en comparaison avec le dernier budget. Globalement, les charges de personnel connaissent une augmentation de Fr. 522'000.00. Bien que cette hausse soit modérée, elle ne correspond pas vraiment à une politique d'austérité attendue avant de considérer une hausse des impôts.

- *Malheureusement, les charges liées, à hauteur de Fr. 66,6 mios, pénalisent encore très fortement le budget 2025 avec une augmentation de Fr. 4,6 mios par rapport aux Fr. 62,1 mios budgétisées en 2024, où elles augmentaient déjà de Fr. 3,8 mios. L'évolution démographique et les investissements en cours et à venir dans les grandes associations pour le CO, le RSSG et l' AISG ne laissent pas entrevoir d'améliorations notables pour ces dépenses ces prochaines années. Toutefois, comme pour les charges communales, celles des associations de communes devront également faire l'objet d'une analyse détaillée afin de voir dans quelles mesures des économies substantielles peuvent être réalisées.*
- *Conséquence logique de l'évolution des investissements, les amortissements augmentent de Fr. 378'000.00 et totalisent Fr. 8,2 mios contre Fr. 7,9 mios au budget précédent. La réévaluation du patrimoine administratif a entraîné des amortissements supplémentaires, lesquels sont compensés à hauteur de Fr. 3,1 mios sur la réserve destinée au retraitement dudit patrimoine administratif (compte 4895.00). Normalement, ces montants se neutraliseraient, mais la commune a opté pour un remboursement accéléré sur 10 ans. Cette méthode, bien que légale, mérite une attention particulière car elle produit une variation annuelle favorable d'environ Fr. 2 mios jusqu'à épuisement de la réserve. Il est crucial de noter que cet écart favorable deviendra défavorable dès la 11ème année, car les amortissements supplémentaires continueront d'être comptabilisés dans les charges de fonctionnement, augmentant ainsi les dépenses d'un montant équivalent.*
- *Les impôts ordinaires se montent à Fr. 74,3 mios et augmentent de Fr. 8,9 mios avec les modifications des coefficients proposées. Sans cela, ils seraient ramenés à Fr. 69,3 mios mais augmenteraient tout de même de Fr. 3,9 mios, contribuant significativement à limiter l'écart budgétaire par rapport au budget précédent. Quant aux impôts spéciaux, ils se montent à Fr. 19,1 mios avec la hausse du taux de contribution immobilière, ce qui représente une augmentation de Fr. 2,2 mios. Sans la hausse, ils se monteraient à Fr. 16,7 mios, faisant ressortir une baisse de Fr. 200'000.00.*
- *En mettant de côté les observations déjà mentionnées, concernant les charges liées, les imputations internes et les impôts, la Commission financière n'a pas eu de questionnements particuliers concernant les différentes variations, positives ou négatives, entre le budget de 2024 et celui de 2025. Cependant, nous avons identifié un élément nécessitant une attention particulière, à savoir l'augmentation très significative des taxes sur les horodateurs de Fr. 815'000.00, atteignant ainsi un total de Fr. 2,1 mios. Mis à part cela, les deux budgets semblent assez similaires.*

3. Considérations générales et conclusions

Le budget pour 2024 avait été prévu avec une perte de Fr. 6,5 mios. En revanche, le budget proposé pour 2025, qui intègre les augmentations des taux d'imposition pour les personnes physiques et morales ainsi que l'augmentation du taux de contribution immobilière, présente un bénéfice de Fr. 548'000.00. Au vu des circonstances mentionnées, la Commission financière n'est actuellement pas en faveur des hausses d'impôts et de taxes proposées, et estime que le budget 2025 devrait également afficher un déficit, proche de celui pour l'année 2024, à hauteur de Fr. 6,7 mios. Nous reconnaissons cependant que l'évolution structurelle et démographique de la commune entraîne un déséquilibre entre les charges de fonctionnement et d'investissement et les recettes fiscales qui en découlent.

Une hausse des impôts pourrait devenir nécessaire à moyen terme. Toutefois, toute augmentation devrait être précédée d'une analyse détaillée, de la mise en place d'une politique d'austérité avec un ensemble de mesures suggérées par le Conseil communal, ainsi que d'une véritable et objective priorisation des investissements, respectant scrupuleusement le plafond des Fr. 15 mio. Cela devrait être clairement expliqué aux entreprises, commerçants et contribuables bullois, de manière transparente.

La Commission financière désire être impliquée plus précocement dans le processus d'analyse pour, le moment venu, appuyer de manière objective et transparente toute proposition de hausse des impôts. Elle souhaite aussi mieux comprendre et anticiper l'évolution de l'endettement en fonction de la planification prévue. À cet effet, elle sollicite des informations dès que possible suite à la clôture des comptes de 2024.

Au nom de la Commission financière, je tiens à remercier les Conseillers communaux, Messieurs Jungo et Malacorda, pour leurs explications durant l'examen des budgets, ainsi que Madame Kolly, secrétaire de la Commission financière. Je conclurai ce rapport en exprimant ma gratitude envers Monsieur Uldry pour la clarté de ses explications et sa disponibilité, qui sont d'une grande aide pour la Commission financière dans l'analyse de cet exercice budgétaire encore une fois complexe.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

Conformément à sa position exprimée au point 4, la Commission financière ne recommande pas l'adoption du budget 2025 en incluant les augmentations d'impôts proposées. Cependant, elle soutiendra le budget 2025 si ces augmentations sont retirées.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Les groupes Le Centre/PVL, Les Vert·e·s, et UDC ne souhaitant pas prendre la parole, il clôt la discussion sur la présentation générale du budget.

4. Modification des coefficients et taux d'impôt (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe maintenant au point 4 Modification des coefficients et taux d'impôt. Comme chacun l'aura constaté, la modification des coefficients et taux d'impôt implique trois votes séparés. Il propose que la discussion porte sur l'ensemble des modifications puis de passer directement aux trois votes. Il demande si quelqu'un souhaite faire une remarque sur cette manière de procéder.

Tel n'étant pas le cas, Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Beaucoup de choses ont été dites et certaines sont parfois assez surprenantes. L'année passée, nous avons déjà un déficit structurel important mais nous n'avons pas envisagé d'augmenter les impôts, pensant qu'il s'agissait d'une situation isolée. Comme l'a expliqué Monsieur Wyssmueller, les charges liées et les éléments importants au niveau financier auxquels la commune doit faire face nous obligent aujourd'hui à agir de manière responsable et à vous proposer cette augmentation des impôts.

La Commission financière se dit surprise en découvrant les augmentations d'impôts proposées soumises à l'approbation du Conseil général. Elle a notamment relevé son étonnement de constater que ces augmentations étaient déjà incluses au budget de fonctionnement pour 2025. Il faut savoir que ceci ressort effectivement du guide que nous recevons du Service des communes pour la présentation des augmentations d'impôts.

Nous avons des charges importantes. Par ailleurs, il y a un postulat en suspens auprès du canton concernant le financement pour les personnes âgées où il faudra être responsable. Entre 2025 et 2050, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans pour lesquelles il faudra prodiguer des soins augmentera de 250 %, pour ne citer que cet exemple.

Dans ses considérations générales, la Commission financière reconnaît aujourd'hui que l'évolution structurelle et démographique de la commune entraîne un déséquilibre entre les charges de fonctionnement et d'investissement et les recettes fiscales qui en découlent. Cependant, ce qui me surprend, c'est que l'on remercie Monsieur Uldry pour toute la clarté de ses explications, car comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Commission financière rencontre durant une journée entière tous les Conseillers communaux. Elle a alors l'opportunité de poser toutes les questions concernant l'élaboration du budget et les pistes d'économies qui ont été envisagées.

En examinant les éléments évoqués aujourd'hui, je ne suis pas certain que si nous vous avons présenté une liste des efforts réalisés et des coupes faites, vous auriez accepté cette augmentation d'impôts. Il y a un plan d'économies qui a été réalisé par le Conseil communal. Où faut-il couper encore aujourd'hui ? Je pense que cette augmentation d'impôts suscite une opposition de principe. Je ne sais pas si elle due à l'approche des prochaines élections, mais j'aimerais quand même dire que la fiscalité de la Ville de Bulle est très basse, à 74,3 %. Même si comparaison n'est pas raison, voici quelques chiffres : la Ville de Fribourg est à 80 %, Romont à 90 %, Estavayer à 84 %, et Châtel-St-Denis à 83,6 %. Bien sûr, me direz-vous, Villars-sur-Glâne est à 69 %, mais cela s'explique par la présence d'un important contribuable qui leur rapporte une manne fiscale très importante.

Comme l'a souligné Monsieur Wyssmueller, si l'on prend les recettes fiscales des personnes morales par habitant, Bulle est à Fr. 442.00 alors que le chef-lieu cantonal est à Fr. 2'128.00. Si l'on rapporte ce chiffre au nombre d'habitants bullois, Bulle encaisserait Fr. 45 mios supplémentaires. J'ai bien dit Fr. 45 mios que nous aurions en plus dans la caisse. C'est presque un million de francs par semaine et ce serait, en quelque sorte, Noël tous les jours.

Par rapport à cette augmentation d'impôts, à ce jour le Conseil communal a supprimé presque tout l'entretien des bâtiments. Devrions-nous réduire les subventions aux sociétés sportives ou culturelles ? Arrêter de soutenir CO2 et par conséquent tout ce qu'ils nous amènent tout au long de leur programme annuel ? Supprimer le bulletin communal ? Impossible, c'est une obligation légale. Devrions-nous licencier les jardiniers pour laisser nos parcs et jardins en friche ? Renoncer au déneigement de la ville en hiver ou supprimer les surveillants des devoirs surveillés ou l'accueil extrascolaire ?

Je crois que ce n'est jamais le bon moment pour une hausse d'impôts. Dites-moi quand serait le bon moment pour augmenter les impôts. Aujourd'hui, c'est le moment parce que la commune en a vraiment besoin. Alors, par rapport à ces augmentations, vous êtes face à votre responsabilité politique.

Le Conseil communal, comme l'a expliqué Monsieur Wyssmueller, a présenté les chiffres crus, les chiffres sont têtus, les chiffres ne mentent pas. Aujourd'hui, la vision à long terme est beaucoup plus compliquée à prévoir que ce que nous avons pu anticiper ces années passées. Les chiffres le démontrent. Les documents vous ont été fournis. Il vous revient maintenant de décider si vous acceptez ou pas cette hausse et, bien entendu, d'emporter la responsabilité.

J'en ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et constate que le Responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, souhaite s'exprimer.

« Oui merci Monsieur le Président.

Alors très rapidement : Ne jamais répondre à Yves Bosson à chaud mais réfléchir pour éviter le faux.

J'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Wyssmueller et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson, Président**, s'exprime en ces mots :

« Merci Monsieur Wyssmueller.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message du Conseil communal quant à la modification des coefficients et taux d'impôt et a été surprise de la décision du Conseil communal de modifier les coefficients et les taux d'impôt et de les imposer sans consultation préalable dans le budget 2025.

Cette décision est surprenante, surtout après les assurances données lors du référendum de mai 2024 concernant le projet du nouveau Musée gruérien, où il avait été affirmé qu'aucune augmentation d'impôt n'était nécessaire pour ce nouvel investissement. À cette époque, le Syndic avait même mentionné la disponibilité d'un capital de Fr. 50 mios avant d'envisager une hausse fiscale, en soulignant également que l'endettement net de fin 2023 s'établissait à Fr. 85 mios (102,51 %), loin du seuil critique de 200 % d'endettement qui justifierait des mesures fiscales draconiennes.

Six mois après ces assurances, la hâte du Conseil communal à proposer une augmentation des impôts pour 2025 est donc particulièrement étonnante. D'autant plus que, selon le budget prévu pour 2025, nous anticipions un déficit de Fr. 6,5 mios, tandis que les projections actuelles pour 2024, basées sur les dernières estimations des services financiers, indiquent un déficit bien moindre, estimé entre Fr. 1 et 2 mios.

Selon les informations communiquées par le Conseil communal lors de la présentation du budget 2024, nous disposons de réserves s'élevant à Fr. 48 mios. Cette somme substantielle offre une latitude suffisante pour procéder à une analyse approfondie des prévisions financières, sans précipitation ni nécessité d'imposer une augmentation d'impôts qui impacterait nos citoyens, déjà durement touchés par une inflation persistante ces dernières années, ainsi que nos entreprises confrontées à un contexte économique défavorable et incertain. Par conséquent, il nous paraît juste et respectueux vis-à-vis de nos principaux contribuables de mener une planification détaillée avant de prendre une décision sur une hausse d'impôts, que nous considérons toutefois inévitable à moyen terme, sauf revirement spectaculaire des rentrées fiscales à l'horizon 2029.

Le Conseil communal nous assure avoir adopté toutes les mesures possibles et raisonnables en matière de gestion budgétaire. N'ayant pas été consultés, nous n'avons d'autre choix que de prendre ces affirmations au pied de la lettre. Il y a quelques années, le Conseil général avait demandé au Conseil communal d'élaborer un ensemble de stratégies pour réduire les coûts fixes de fonctionnement dans un contexte de budget restreint. Malheureusement, aucune information concrète n'a été partagée avec nous à cet égard.

De plus, la Commission financière recommande depuis longtemps que les investissements soient scrupuleusement priorisés chaque année. Bien que le Conseil communal ait fourni des efforts pour aligner ses actions avec cette politique, les investissements n'ont pas été suffisamment restreints aux postes essentiels et dépassent souvent les plafonds fixés. Consciente de la nécessité des investissements structurels pour le développement de la commune, la Commission financière souligne que, dans un contexte d'austérité, des mesures fortes doivent être requises pour contrôler l'endettement, qui découle directement de ces investissements.

La Commission financière aurait souhaité être impliquée plus tôt dans le processus ayant mené à la proposition d'augmentation des coefficients et des taux d'impôts. Elle ne peut donc pas, dans les conditions actuelles, accorder son aval sans réserve au Conseil communal. En conséquence, elle a voté majoritairement, par 7 voix contre 2, contre les modifications proposées par le Conseil communal des taux et coefficients d'impôt pour les personnes physiques, les personnes morales et la contribution immobilière.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Il ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander la non-entrée en matière ou le renvoi.

Au nom du **groupe PS, Madame Elodie Surchat** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

L'heure est grave, raison pour laquelle notre prise de parole sera un peu plus longue que d'habitude. Mais la position annoncée de la Commission financière est plus que difficile à comprendre. Elle dénote une certaine irresponsabilité, alors que cette Commission est censée exister pour donner un préavis sous l'angle financier, et non sous l'angle partisan ou privé. La question est donc, sous l'angle financier, la Ville de Bulle doit-elle augmenter ses coefficients d'impôt afin de présenter des finances saines ? Or, la réponse ne peut qu'être oui, en tenant compte des éléments sur lesquels nous allons revenir tout de suite. Notre groupe est donc choqué par le préavis négatif de la Commission financière, dont la mission est de s'assurer que la commune aura les moyens financiers nécessaires pour boucler ses comptes et rembourser ses investissements. De notre point de vue, cette Commission a failli à sa mission. De plus, presque tous les groupes qui se sont exprimé jusqu'à présent ont parlé de politique d'austérité, de se serrer encore plus la ceinture, comme si ce n'était pas déjà le cas ces dernières années. La Commission financière a même parlé d'économies substantielles qui seraient encore possibles. Mais donc, elle estime que le Conseil communal n'a pas fait le maximum jusqu'à présent pour réduire les dépenses.

Personne n'élève les coefficients et taux d'impôt de gaîté de cœur. Mais les impôts sont là pour permettre à la commune d'assurer un service public de qualité. Quand on parle de service public ou d'infrastructures financées par les impôts, il s'agit notamment des écoles primaires, de l'accueil extrascolaire, des EMS, des routes et infrastructures de mobilité douce ainsi que du personnel communal. On coupe déjà largement, depuis plusieurs années, dans ces prestations afin de tenir le budget le mieux possible. Pour rappel, le personnel communal n'aura pas d'indexation salariale cette année et aucun poste supplémentaire ne sera créé, malgré l'accroissement démographiques et les charges qui pèsent sur chaque ménage. Mais on l'a entendu, la Commission financière a déjà cité ce soir que les charges salariales du personnel communal étaient trop élevées. Donc on sait déjà où les prochaines coupes auront lieu.

Veut-on continuer de faire peser l'évolution de la Ville et de ses besoins sur une seule partie de la population ou accepte-on, de façon solidaire et responsable, de répartir ces besoins sur toute la population et les entreprises ?

Il faut encore rappeler que les coefficients d'impôt ne sont pas gravés dans le marbre et qu'ils doivent suivre l'évolution de la situation financière, démographique, économique de chaque commune. D'ailleurs, il y a 18 ans, au moment de la fusion, la bonne situation financière communale avait permis aux autorités de les baisser drastiquement, de passer à 74,3 % (taux actuel), alors que les Bullois·e·s payaient auparavant 85 % et les Tourain·ne·s 90 %. Elles avaient également abaissé le taux de la contribution immobilière à 2 ‰. Ces décisions, que la bonne situation financière de la commune permettait, avaient été prises en partie pour compenser la hausse des impôts cantonaux. A l'avenir, si de nouvelles entrées d'argent venaient améliorer les finances communales, par exemple, l'arrivée d'une entreprise de l'envergure comme Rolex, nous serons les premières personnes à soutenir une baisse des impôts, si la situation financière communale est stabilisée.

Or, aujourd'hui, nous sommes dans une situation inverse : les impôts cantonaux ont diminué et la réforme fiscale décidée au Grand conseil a entraîné une baisse importante des rentrées pour toutes les communes. En outre, face à l'augmentation des charges liées ainsi qu'à une démographie galopante qui ne va pas fléchir avant plusieurs années – on pense notamment encore une fois à l'arrivée de Rolex – nos autorités n'ont pas le choix et effectuent leur travail en nous proposant d'augmenter les coefficients d'impôts, à 80 centimes, et le taux de contribution immobilière à 2,5 ‰. Le Conseil communal prend ses responsabilités et nous l'en félicitons, ce qui n'est pas le cas de la Commission financière.

Alors oui, nous pourrions faire l'autruche, penser que la situation s'améliorera, attendre et passer la patate chaude aux prochaines personnes qui seront élues pour la législature suivante. Mais les chiffres et la réalité sont là :

- *Notre population ne cesse d'augmenter et ses besoins en infrastructures aussi. Le rendement fiscal ne suit pas.*
- *Les charges liées ne vont cesser d'augmenter : EMS, Centre sportif, un nouveau CO, un nouveau collège, etc.*
- *Notre besoin en infrastructures communales croît également : deux nouvelles écoles primaires, la rénovation du stade, l'aménagement de nouveaux quartiers.*
- *Malgré tout, le coefficient d'impôt actuel des personnes physiques est vraiment bas, bien en-dessous de la moyenne cantonale et de celui de la Ville de Fribourg, qui est à 81,6. Dans le canton, 52 communes sur les 136 sont en dessous de 80 et plusieurs communes annoncent des augmentations à venir. Il faut comparer Bulle aux villes qui font face aux mêmes défis démographiques et pas à n'importe quelles communes du canton.*
- *Enfin, les impôts demeurent une source de financement équitable, plus juste que la TVA par exemple qui varie souvent, puisqu'ils sont proportionnels au revenu et touchent moins durement les personnes à bas revenu.*

Soyons clairs, si nous n'augmentons pas les coefficients d'impôts cette année, ce ne sera certainement pas le cas l'année prochaine non plus, puisque nous serons à trois mois des élections communales et que peu de monde oserait aborder ce thème. Puis, avec le renouvellement des personnes élues, il est probable que cette question reste encore en attente quelque temps. En résumé, refuser ce soir d'augmenter les impôts communaux aura des conséquences négatives sur plusieurs années alors que la Commission financière a tout de même admis qu'elle était nécessaire à moyen terme cette hausse. Ce serait donner un coup de frein drastique dans le développement communal et dans la qualité de vie de notre population. Quand on parle de politique d'austérité, c'est bien la qualité de vie qui va en pâtir.

Les membres du Conseil communal devront continuer à couper dans leur budget, en s'attaquant de plus en plus aux prestations à la population. La situation est déjà très tendue au sein de l'administration, des efforts importants sont consentis depuis plusieurs exercices. Les charges communales n'ont presque pas bougé et il faut reconnaître que l'affaire est bien gérée, malgré ce qu'en pense certains dans cette salle. On ne peut simplement pas continuer sans augmentation d'impôt. Plus on attend, plus le déficit sera grand et on va devoir emprunter pour combler le déficit. C'est un système dangereux.

Nous ne souhaitons pas prendre le risque de perdre des employé·e·s compétent·e·s, de dégrader le service à la population et de repousser des investissements nécessaires et urgents, comme la rénovation du stade par exemple. Ce serait une spirale négative, aucunement digne de notre commune où il fait bon vivre. C'est beau de vouloir accueillir une entreprise de l'envergure de Rolex dans une ville qui risque finalement d'être sous-développée !

En passant, nous faisons aussi remarquer, encore une fois, que ce ne sont pas les travaux nécessaires d'agrandissement et de rénovation du Musée et de la bibliothèque qui sont à l'origine de cette proposition de hausse d'impôts. Ces trente dernières années, l'argent investi dans la culture aura été très nettement inférieur aux dizaines de millions dépensés pour les routes, par exemple. D'ailleurs durant la campagne, pour la votation du Musée gruérien, cela a été répété : les impôts n'augmenteront pas à cause du Musée. Les réfractaires à la culture ont la fâcheuse tendance à oublier la fin de la phrase. Ce sont bien plus les charges liées, dont on a parlé à plusieurs reprises déjà ce soir, que la Ville doit assumer, qui pèsent extrêmement lourd dans la balance.

Refuser l'augmentation des impôts ce soir, c'est brider le Conseil communal dans l'exécution de ses tâches. Et pour quelles raisons ? De l'incompréhension peut-être ? De l'inconscience ? Un manque de vision ? De la colère ou une volonté punitive ? Un dogmatisme partisan ou des calculs électoralistes peut-être ? Différentes raisons peuvent motiver un non, mais aucune qui soit responsable. En réalité, nous sommes très inquiet·e·s pour l'avenir de notre ville et craignons qu'une partie de cette assemblée permette d'aggraver la situation financière afin de discréditer notre Conseil communal actuel. La fuite dans la presse concernant le projet d'augmentation des impôts, qui a été rendu public avant la conférence de presse des autorités et avant la réunion de la Commission financière, est symptomatique d'une volonté de nuire. C'est un jeu très dangereux, dont les conséquences se feront surtout sentir sur notre population.

Le fonctionnement de notre Exécutif pose différents problèmes certes, des erreurs ont été commises c'est vrai, mais les membres qui le composent sont pourtant de bonne foi et travaillent d'arrache-pied pour le développement de notre commune et pour répondre aux enjeux sociétaux actuels. En particulier, il faut le dire, depuis la démission de Monsieur Éric Gobet, tous les membres du Conseil communal arrivent à travailler et à construire ensemble et font preuve d'audace, de vision, de responsabilité, plus que ceux qui les ont précédés. Donnons-leur les moyens de mener leurs projets à terme dans l'intérêt commun. Faisons preuve de courage, montrons-nous responsables et dignes de la confiance que les citoyennes et citoyens nous ont accordée et acceptons cette hausse des coefficients et taux d'impôt.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Elodie Surchat pour son intervention.

Il constate que les groupes Le Centre/PVL et Les Vert·e·s ne souhaitent pas s'exprimer et passe donc la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Jacques Rime** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe UDC votera contre cette augmentation du taux d'impôt. Pourquoi ? Parce qu'elle est inutile et injustifiée aussi longtemps que le Conseil communal continuera dans sa folie d'investissements démesurés.

Nous convenons qu'un effort a été fait pour le budget, mais pour combien de temps ? On nous parle déjà dans la presse d'un projet à Fr. 15 millions pour le centre-ville, auquel vient s'ajouter un stade. Cela sans compter les millions pour les écoles, les homes et le centre sportif déjà voté. Ces dépenses pharaoniques mettent à mal les finances de notre commune, et ce sont nos concitoyens qui en paient le prix. Nous ne pouvons accepter de demander aux contribuables un effort supplémentaire tant que nous n'aurons pas mis de l'ordre dans nos priorités financières.

Le groupe UDC exige d'abord un gel des investissements non essentiels et la présentation d'un véritable budget d'austérité. Ce n'est qu'après avoir démontré une réelle volonté de maîtriser les dépenses que l'on pourrait discuter d'une augmentation des impôts.

En l'état actuel, augmenter le coefficient d'impôt reviendrait simplement à compenser une mauvaise gestion des finances publiques par une surcharge fiscale sur les familles, les entrepreneurs, et les contribuables en général.

Pour ces raisons, nous refusons catégoriquement cette augmentation. Le groupe UDC s'engage à défendre une gestion responsable et durable des finances communales, sans alourdir inutilement le fardeau fiscal de nos concitoyens.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

4.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base

Monsieur le Président passe maintenant au vote du point 4.1.

↳ **Au vote, le Conseil général refuse, par 30 voix contre 18 et 0 abstention, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base, applicable dès le 1^{er} janvier 2025.**

4.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base

Monsieur le Président passe au vote du point 4.2.

✎ Au vote, le Conseil général refuse, par 30 voix contre 18 et 0 abstention, la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 74,3 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base, applicable dès le 1^{er} janvier 2025.

4.3. Modification du taux de contribution immobilière de 2,0 ‰ à 2,5 ‰ de la valeur fiscale des immeubles

Monsieur le Président passe au vote du point 4.3.

✎ Au vote, le Conseil général refuse, par 30 voix contre 18 et 0 abstention, la modification du taux de la contribution immobilière de 2,0 ‰ à 2,5 ‰ de la valeur fiscale des immeubles, applicable dès le 1^{er} janvier 2025.

5. Budget 2025

Monsieur le Président tient à préciser une chose importante. La hausse d'impôts ayant été refusée, le Service des finances procède aux corrections du budget 2025 en conséquence afin que l'assemblée puisse voter un budget pour 2025.

Comme indiqué précédemment, il passe maintenant à l'examen de chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera ensuite sur l'ensemble du budget des investissements 2025.

Dans un second temps, le Conseil général procédera à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis passera au vote de celui-ci dans sa globalité.

5.1. Investissements (crédits d'engagement)

5.1.1. Bâtiment administratif sis rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême – Crédit pour la transformation des anciens locaux « DT-DU » relative à la réalisation de sept salles de classe et de locaux pour l'accueil extrascolaire (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Aujourd'hui, le Conseil communal soumet à votre approbation un crédit d'investissement de Fr. 8'265'000.00 pour la réalisation d'un projet essentiel : la construction d'un nouveau bâtiment scolaire « La Tourterelle » à La Tour-de-Trême. Ce projet vise à répondre à deux besoins prioritaires : renforcer l'accueil extrascolaire (AES) et offrir des infrastructures adaptées à l'évolution démographique scolaire de notre commune.

Contexte du projet

Le bâtiment actuel, datant de la fin des années 1970, a déjà fait l'objet d'une transformation en 2006. Cependant, dans le cadre du déménagement des services technique et urbanisme en 2022, une étude de faisabilité a révélé l'opportunité de réaffecter cet espace. Initialement, un crédit de Fr. 1,6 mio avait été voté et accepté par votre Conseil général pour un projet centré sur l'accueil extrascolaire.

Toutefois, face à l'urgence des besoins en salles de classe primaires, confirmés par une étude démographique récente, le Conseil communal a décidé d'étendre le projet pour inclure la création de sept salles de classe supplémentaires. Ce choix permet d'anticiper la saturation des infrastructures existantes, tout en offrant une réversibilité d'usage à long terme.

Caractéristiques du projet

La nouvelle construction prévoit la démolition complète des étages hors sol pour ériger un bâtiment en bois préfabriqué local, répondant aux standards Minergie P. Il intégrera des solutions durables, à savoir des panneaux solaires photovoltaïques, une toiture végétalisée, une ventilation double flux avec récupération d'énergie. Au niveau du programme et en résumé, le rez-de-chaussée prévoit des locaux pour l'AES, un espace cuisine et un espace bibliothèque. Au premier étage, quatre salles de classe et une salle des maîtres. A deuxième étage, trois salles de classe et une salle polyvalente qui sera également disponible pour les sociétés locales. Au sous-sol, des espaces techniques, des rangements, des salles de dégagement et d'appui ainsi qu'une salle AC.

Le projet accorde une attention particulière aux aménagements extérieurs et à leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie pour les élèves, le personnel et les habitants du quartier. Voici les principaux éléments :

1) Aménagements verts et plantations :

- *La cour de récréation et les abords du bâtiment seront largement végétalisés.*
- *Une plantation d'arbres de haute tige pour offrir des zones d'ombre naturelles et rafraîchir les espaces en été.*
- *Une installation de haies et de prairies fleuries pour enrichir la biodiversité locale.*

2) *Réduction des surfaces imperméables :*

- *Une conception visant à limiter le bétonnage, avec des revêtements perméables pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales sera effectués.*
- *Cela contribue non seulement à prévenir les inondations, mais aussi à maintenir un microclimat agréable.*

3) *Toiture végétalisée :*

- *Une toiture intégralement végétalisée, qui joue un rôle clé dans la réduction des îlots de chaleur et dans l'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment.*

4) *Espaces extérieurs polyvalents :*

- *Une création d'aires de jeux interactives et ombragées pour les enfants.*
- *Zones de détente et de rencontre accessibles également en dehors des heures scolaires, pour faire de l'école un véritable lieu de vie communautaire.*

Ces choix renforcent l'engagement de la commune en faveur d'une urbanisation durable, où chaque construction contribue activement à un environnement plus sain et agréable.

Calendrier prévisionnel

- *Mise à l'enquête : octobre 2024.*
- *Appels d'offres restants : novembre 2024 à février 2025.*
- *Travaux : mars 2025 à juillet 2026.*
- *Mise en service : août 2026.*

Coût et financement

Je vous renvoie au message qui est très complet et qui vous donne tous les détails nécessaires. Toutefois, il est utile de noter qu'à ce jour, 62 % des montants liés aux travaux ont été validés via des appels d'offres, garantissant une maîtrise rigoureuse des coûts.

Pourquoi voter ce crédit ?

1. *Répondre aux besoins scolaires immédiats : La saturation des écoles existantes est imminente, et les nouvelles infrastructures prévues ailleurs dans la commune ne seront opérationnelles qu'en fin de décennie.*
2. *Assurer un accueil de qualité pour l'accueil extrascolaire : L'aménagement respecte les normes du Service de l'enfance et de la jeunesse, offrant des espaces modernes et adaptés et permettra d'augmenter la capacité actuelle d'environ 95 élèves avec 15-20 places supplémentaires dans le futur.*
3. *Renforcer la durabilité : Ce projet incarne l'engagement de la commune pour des infrastructures à faible impact environnemental et énergétiquement performantes.*

Mesdames et Messieurs, en votant ce crédit, vous investissez dans l'avenir éducatif de La Tour-de-Trême, tout en assurant une gestion responsable et durable des ressources communales.

Je vous invite donc à soutenir unanimement cette demande.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à disposition pour toute question. »

Monsieur le Président remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message relatif au crédit destiné à la transformation des anciens locaux « DT-DU » en sept salles de classe et locaux pour l'accueil extrascolaire. Ce projet, dont le montant s'élève à Fr. 8'265'000.00, nous semble justifié et raisonnable dans le cadre d'une telle transformation d'un bâtiment existant.

Cependant, il est impératif que le Conseil communal et la Commission de bâtisse veillent strictement au respect des coûts, malgré l'urgence imposée par le calendrier. Par ailleurs, nous attendons une communication rapide et transparente concernant les subventions potentielles des instances cantonales et régionales.

Après examen, la Commission financière soutient unanimement cet investissement de Fr. 8'265'000.00 et émet un préavis favorable.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS**, **Monsieur Serge Castella** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Quel magnifique projet qui plus est absolument nécessaire ! Outre le choix si poétique du nom, le Conseil communal nous propose ici un objet extrêmement bien pensé. En effet, il allie réflexion économique, en misant, par exemple, sur l'utilisation de bois d'origine local ou l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, et écologique par l'utilisation de matériaux naturels, le souci de durabilité et la réalisation d'aménagements extérieurs qui offriront une zone de détente extrêmement agréables à ses utilisateurs.

En outre, il faut saluer le souci esthétique qui a présidé à la conception de ce bâtiment. Cela est bienvenu à l'heure où les immeubles sans âme poussent comme des champignons autour de la Tour historique et contre lesquelles l'unique moyen de défense de nos autorités est un PAD tel que celui pour lequel un crédit additionnel est également soumis au vote de notre conseil ce soir.

Je tiens enfin à saluer la vision politique à long terme dont a fait preuve le Conseil communal, puisque, comme le dit le rapport : « il a demandé que le projet prévoie une certaine réversibilité des salles de classe ». Lorsque l'on sait le besoin en locaux de nos sociétés, il convient d'applaudir une telle exigence.

Aussi, cela est-il un réel plaisir d'accepter cette demande de crédit qui montre que, contrairement à ce que veut faire croire un lancinant refrain, notre Conseil communal et notre administration ne font pas si mal leur travail.

Dès lors, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge Castella pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif, Cher·e·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL exprime son soutien favorable au crédit d'investissement demandé pour la réalisation de sept nouvelles classes et d'un accueil pour écoliers (AES) à La Tour. Ce projet répond à des besoins urgents pour notre commune : assurer une infrastructure scolaire adaptée à la croissance démographique et offrir un cadre éducatif de qualité pour les générations actuelles et futures.

En investissant dans ces sept nouvelles classes et cet AES, nous anticipons une surcharge du site scolaire existant, tout en assurant des espaces modernes et fonctionnels ainsi que l'aménagement d'une place de jeux largement plébiscitée. Cette démarche évite aussi le recours à des solutions temporaires, souvent coûteuses et insatisfaisantes.

Cependant, si ce projet mérite notre plein soutien, il s'inscrit dans une réalité plus large : l'accroissement des besoins scolaires ne peuvent pas se satisfaire que d'infrastructures « pont » à l'instar des autres écoles de Dardens et CEB 33 jusqu'à la réalisation des futures écoles de la Pâla et du Terraillet, pour lesquelles la commune mène les travaux de planification et d'implantation depuis 2008 déjà. Il est donc impératif que l'Exécutif adopte une démarche proactive et accélérée pour la réalisation de ces futurs établissements d'ici la fin de cette décennie.

Pour mémoire, lors de la présentation du crédit pour la réalisation de l'école de Dardens en décembre 2015, on nous annonçait pourtant une mise en service de ces nouveaux sites scolaires pour les années 2020 à 2022 au plus tôt. Nous voilà fin 2024 : si mes informations sont correctes, le PAD « Le Terraillet » a été mis à l'enquête en 2022 mais n'a pas encore été approuvé par la DIME. Quant au PAD « La Pâla », il est toujours en phase d'élaboration.

La commune ne peut se permettre de prendre du retard dans la construction d'infrastructures aussi essentielles que les écoles. Nous devons veiller à éviter des situations où la saturation des établissements actuels pénaliserait la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage.

Le groupe Le Centre/PVL demande donc à l'Exécutif :

- De tenir un calendrier strict pour la réalisation des écoles au Terraillet et à la Pâla, en évitant tout retard dans les phases de planification, d'appel d'offres et de construction.*
- De présenter dans les meilleurs délais les demandes de crédit nécessaires pour ces infrastructures scolaires futures, afin de répondre de manière globale et coordonnée à la demande croissante en places scolaires.*

Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà-Luchinger pour son intervention. Il demande si la parole est encore souhaitée.

Tel n'étant plus le cas, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✈ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 8'265'000.00 relatif à la transformation des anciens locaux « DT-DU », sis rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême, pour la réalisation de sept salles de classe et de locaux pour l'accueil extrascolaire.**

Pour rappel, tout crédit qui dépasse le seuil des Fr. 2 mios fixé dans le règlement communal des finances est soumis à référendum facultatif.

5.1.2. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Crédit pour le remplacement de la solution Wi-Fi au sein des écoles primaires (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal vous soumet un crédit pour le remplacement de l'actuelle infrastructure Wi-Fi. Ce projet répond à des enjeux majeurs, notamment la sécurité, la réduction des émissions d'ondes, et une gestion plus responsable de l'utilisation du Wi-Fi.

Pourquoi ce projet est-il indispensable ?

1. *Sécurité accrue des données :*
 - *La sécurité des réseaux actuels est insuffisante pour protéger les données personnelles et scolaires des élèves et des enseignants.*
 - *La solution proposée inclut des mises à jour automatiques pour corriger rapidement les failles, un système de cryptage avancé, et des identifiants distincts pour chaque type d'utilisateur. Cela garantit un accès sécurisé et contrôlé pour tous.*
2. *Réduction des émissions d'ondes :*
 - *Actuellement, les classes utilisent des équipements hétérogènes, souvent surpuissants pour leurs besoins réels. Le nouveau système prévoit l'installation d'une borne par classe, conçue pour émettre un signal de faible puissance suffisant pour couvrir l'espace immédiat sans dépasser les seuils nécessaires.*
 - *En centralisant et en optimisant les antennes, nous limitons considérablement les émissions inutiles, contribuant ainsi à un environnement plus sain pour nos élèves.*
3. *Gestion responsable avec coupure manuelle ou programmée :*
 - *La nouvelle installation permettra d'éteindre automatiquement ou manuellement le Wi-Fi en dehors des horaires d'utilisation, par exemple la nuit ou les week-ends. Cela réduit non seulement les émissions d'ondes, mais aussi la consommation énergétique.*

Quels sont les avantages complémentaires ?

- *Économie et efficacité : Une gestion centralisée permettra de configurer, surveiller, et mettre à jour les équipements à distance. Cela simplifie la maintenance, réduit les coûts d'intervention, et assure une uniformité sur tous les sites.*
- *Équité pour tous : Ce réseau homogène garantit un accès équivalent aux ressources numériques pour tous les élèves, quel que soit leur établissement.*
- *Soutien pédagogique : Les outils numériques, devenus incontournables, seront désormais accessibles sans contrainte technique, même pour les élèves ayant des besoins spécifiques.*

Coût et financement

Le projet nécessite un crédit total de Fr. 133'000.00, comprenant le matériel, l'installation, et les imprévus. Ce montant sera financé par un emprunt, amorti sur quatre ans à compter de 2026, avec un taux d'intérêt indicatif de 2 %.

Conclusion

En validant ce crédit, vous investissez dans un système qui sécurise nos données, réduit l'impact des ondes sur la santé des élèves, et favorise une utilisation responsable du numérique.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Monsieur le Président remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière s'est penchée avec attention sur cette demande de crédit concernant cette nouvelle installation Wi-Fi dans toutes les classes primaires du cercle Bulle Morlon. Les différents arguments avancés tels que l'optimisation du matériel, les coûts réduits et la sécurité de ce système ont convaincu la Commission financière.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, cette demande de crédit de Fr. 133'000.00 pour la fourniture, la pose et la configuration des antennes Wi-Fi dans les salles de classe primaires.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus souhaitée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 133'000.00 pour la fourniture, la pose et la configuration des antennes Wi-Fi dans les salles de classe primaires.**

5.1.3. Crédit d'étude pour l'amélioration des places de jeux (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le message présenté porte sur un crédit d'étude permettant de préciser les améliorations à apporter sur trois places de jeux existantes, dont deux ont fait l'objet d'ateliers participatifs. Ces derniers ont été l'occasion pour les citoyens de donner leurs avis. En parallèle, une démarche menée par le Service de l'enfance-jeunesse a donné l'occasion de faire ressortir les besoins des enfants.

Comme vous le savez, des choix doivent être fait par le Conseil communal en raison de l'état des finances communales. Selon les analyses réalisées durant cette année 2024 sur les places de jeux, le montant total pour une remise à niveau, des éléments à compléter, et la création de trois places de jeux nouvelles est de Fr. 2'300'000.00.

Dans un premier temps, le Conseil communal souhaite étudier les améliorations envisageables pour ces trois places de jeux existantes en privilégiant des solutions qualitatives d'aménagement et également d'éléments paysagers.

Pour cette raison, nous avons décidé de nous adjoindre les services d'un bureau spécialisé pour répondre aux besoins évoqués dans les ateliers participatifs. Toutes les prestations de planification allant de l'enquête, à la coordination avec les partenaires, ainsi que le suivi de réalisation et de conformité sont prévus dans ce crédit.

Je vous remercie de soutenir cette première étape qui permet notamment de répondre aux conclusions du projet « Grandir à Bulle » sur cet aspect particulier des places de jeux.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit d'étude pour l'amélioration des places de jeux. Elle apprécie particulièrement la vue d'ensemble, la priorisation ainsi que la coordination induite par l'entier du processus, avec l'intégration notamment du Service de l'enfance-jeunesse. Cette manière de faire permettra de coller au mieux aux besoins et aspirations du public concerné.

À cet effet, la Commission financière préavis favorablement, à l'unanimité, cette demande de crédit d'étude de Fr. 62'000.00 pour l'amélioration des places de jeux.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Arthur Gremaud, au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Conscient de l'importance de proposer des places de jeux en nombre et de qualité dans notre ville, le groupe Le Centre/ PVL voit cette étude d'un bon œil sur le fond.

Cependant, le prix de l'étude pour la réalisation de trois places de jeux a suscité des questionnements dans notre groupe. Nous espérons que le fruit de cette étude pourra également servir aux prochaines places de jeux qui devront être créées ou améliorées à l'avenir.

Notre groupe laisse donc la liberté de vote pour ce point.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Arthur Gremaud pour cette intervention. Il demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe PLR, Madame Emmanuelle Favre Gende** intervient ainsi :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le PLR salue l'investissement pour une étude approfondie en vue de l'amélioration des places de jeux sur le territoire communal. Il se réjouit d'abord qu'une nouvelle place de jeux soit intégrée au projet de réaffectation des locaux de la Perreire.

Quant aux futurs investissements pour améliorer les places de jeux existantes et en créer trois nouvelles, il demande au Conseil communal de rester vigilant et d'échelonner ces travaux sur plusieurs années, en tenant compte de la situation financière délicate de notre commune.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Favre Gende pour cette intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole sur cet objet.

Au nom du **groupe PS, Monsieur Nicolas Geinoz** intervient ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste se réjouit de voir, enfin, une avancée sur l'amélioration des places de jeux qui répond à une attente réelle de nombreux parents. Les places de jeux publiques actuelles ne sont pas dignes de la ville que veut être Bulle. Le manque d'ombre ou de jeux pour les plus petits, entre autres, montrent qu'elles ne sont plus en adéquation avec les attentes des familles d'aujourd'hui et qu'il faut empoigner le sujet de manière globale et réfléchi, comme le crédit demandé le suggère.

Pour nos enfants, il est important d'accepter ce crédit et de pouvoir recevoir, au plus vite, un crédit pour la rénovation des trois premières places de jeux citées dans le message.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Geinoz pour cette intervention et demande si la parole est encore souhaitée.

Monsieur Léo Jacquat, au nom du **groupe Les Vert-e-s**, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

J'aimerais simplement attirer votre attention sur l'existence de parcs de mobilité qui sont ouverts à tout âge. Puisque nous votons au stade de l'étude, cela me paraîtrait une bonne idée que dans l'un ou l'autre des sites retenus, un parc de mobilité pour toutes et tous soit compris. Non seulement l'activité physique des enfants serait garantie, mais aussi celle des adultes et des seniors les accompagnant, et ce à moindre coût et dans un même espace convivial.

Ce genre de parc est recommandé par les professionnels de la santé et de la mobilité. Il existe en Autriche les Motorikparks, qui peuvent servir d'exemple en la matière. Merci de tenir compte de cette suggestion dans votre étude.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacquat. Constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 62'000.00 TTC pour l'amélioration des places de jeux.**

5.1.4. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements pour les Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Cette demande de crédit, vous avez pu la lire, concerne globalement des équipements qui sont mis à contribution journallement depuis 15, 25 voire 35 ans, et dont l'état de détérioration, ainsi que l'impossibilité de réparation, nécessitent le remplacement. Les têtes de détection incendie, quant à elles, doivent obligatoirement être changées tous les huit ans.

Pour rappel, une planification des investissements sur cinq ans avait été établie pour les Foyers de la Ville. Une limite de Fr. 300'000.00 annuelle avait été définie. Le budget initial pour le seul remplacement des lits se montait à Fr. 600'000.00. Il a alors été décidé de procéder en trois lots.

Des démarches ont été entreprises auprès d'autres EMS afin d'identifier les besoins et de regrouper les achats, afin de réaliser une économie d'échelle. Nous avons eu l'opportunité de nous associer au Réseau Santé de la Sarine, qui s'est occupé de la procédure en marchés publics. Au final, nous aurons économisé Fr. 150'000.00 sur les Fr. 600'000.00 prévus initialement.

Cependant, cette limite d'investissement à Fr. 300'000.00 annuels, nous contraint à des remplacements urgents et nous privent d'opportunités potentiellement rentables comme, par exemple, la pose de panneaux photovoltaïques dans une institution dont la consommation électrique se fait essentiellement en journée.

Avec ces remarques, nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 303'000.00 pour divers remplacements d'équipements dans nos EMS communaux.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Pythoud pour son intervention. Il passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance des dépenses d'investissements pour le remplacement de divers équipements pour les Foyers de la Ville de Bulle. Nous avons en particulier relevé la volonté de prioriser les dépenses puisque le plus gros investissement de Fr. 450'000.00 est réparti en trois tranches dont la deuxième de Fr. 170'000.00 est comprise dans ce crédit. Nous avons également relevé l'intérêt de collaborer avec d'autres acteurs afin de réaliser des économies d'échelle dans le cadre des procédures liées aux marchés publics. Les autres objets mentionnés dans ce crédit d'investissement n'ont pas suscité de remarques particulières de la part de la Commission financière qui les a considérés raisonnables et légitimes.

Lors de la discussion des charges de fonctionnement, bien que cela ne soit pas directement lié à cet investissement, la Commission financière a noté l'intérêt d'installer des panneaux solaires sur le bâtiment du Foyer de Bouleyres. Cette option semble pertinente, surtout que la cuisine et la buanderie, qui consomment beaucoup d'électricité, fonctionnent aux heures de pic solaire. Nous demandons donc aux services de la commune de conduire une étude de faisabilité pour évaluer les économies d'électricité potentielles et le retour sur investissement de ce projet, si cela n'a pas déjà été fait.

Nous remercions le Conseil communal d'en prendre bonne note et, concernant la demande de crédit, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le crédit d'investissement de Fr. 303'000.00 pour divers remplacements d'équipements dans les Foyers communaux pour personnes âgées.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte, par 47 oui, et 1 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 303'000.00 pour divers remplacements d'équipements dans les foyers communaux pour personnes âgées.

5.1.5. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2025 (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Cette demande de crédit permet de répondre aux besoins afin d'assurer un renouvellement efficace, par étape, de notre parc véhicules, ce dernier étant composé d'environ 50 véhicules.

Le but est d'assumer, dans de bonnes conditions, les différentes tâches quotidiennes du Centre d'entretien au service de la population.

Comme indiqué dans le message, nous avons retravaillé le renouvellement du parc véhicules en prenant, pour certaines utilisations saisonnières ou spécifiques, le choix d'une location.

Pour répondre aux demandes formulées lors du Conseil général de décembre 2023, nous avons également indiqué les coûts d'entretien des véhicules concernés, ainsi que leur état d'usure.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien sur ces investissements qui permettent d'assurer un bon niveau de service dans différents domaines de nos espaces publics.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit concernant l'achat de divers véhicules en 2025. En effet, il est proposé de remplacer un camion et deux camionnettes ayant un certain âge et présentant une forte usure mécanique. Les informations sur les frais d'entretien transmises dans le message permettent d'évaluer plus précisément la pertinence du renouvellement des véhicules et démontrent une augmentation considérable de ces frais avec le temps. De plus, les économies en carburant envisagées abondent dans le sens d'un remplacement de ces véhicules.

Lors de la séance du budget, il a été mentionné que la déneigeuse, dont l'achat avait été refusé par le Conseil général en décembre dernier, était louée par la Ville de Bulle pour la période hivernale. La Commission financière ne peut qu'encourager cette pratique pour les machines utilisées périodiquement dans l'année, économisant ainsi des frais d'entretien et de maintien du véhicule.

Dans la mesure du possible, la Commission financière encourage également à intégrer dans les processus de demande d'offres les garages et concessionnaires locaux.

La Commission financière préavise donc positivement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 415'000.00 pour l'achat de divers véhicules 2025.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Jérémie Brunschwig** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le groupe PLR salue l'initiative de la commune concernant la proposition d'achat de divers véhicules pour l'année 2025. Nous constatons avec satisfaction qu'une stratégie claire et cohérente de remplacement a été mise en œuvre, répondant aux besoins actuels tout en anticipant les défis à venir.

Dans un esprit de responsabilité économique et environnemental, nous encourageons le Conseil communal à privilégier dans la mesure du possible les entreprises de notre région pour l'acquisition de ces véhicules et espérons également que les sociétés établies sur la commune seront considérées en priorité à prix égal, renforçant ainsi le tissu économique local.

Le groupe PLR soutient pleinement cet investissement, convaincu de son utilité, de sa pertinence, pour notre commune.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Brunschwig pour son intervention. Il demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 415'000.00 TTC pour l'achat de divers véhicules 2025.**

5.1.6. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2025 (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce crédit relatif au réseau d'eau potable 2025, je dois dire en préambule et pour rappel que jusqu'en 2021, les investissements pour les rénovations du réseau d'eau potable étaient intégrés aux comptes de fonctionnement. Avec l'introduction du nouveau règlement des finances au 1^{er} janvier 2022, ils doivent désormais figurer dans les comptes d'investissements. Pour information, ces travaux étant financés par une taxe, aucun prélèvement n'est réalisé pour financer les fonds d'énergie et d'embellissement.

Vous avez ici cinq messages qui regroupent un crédit d'investissement de Fr. 1'014'000.00 au total pour le renouvellement et le maintien de notre réseau de distribution d'eau potable.

Je précise encore qu'un autre investissement important devait vous être présenté avec ce crédit. Cependant, des modifications du projet sont survenues et il est probable que ce crédit vous soit soumis au printemps 2025.

J'en ai terminé et je reste à disposition s'il y avait des questions. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a examiné les informations fournies par le Conseil communal concernant les cinq zones ciblées par ce crédit d'investissement. Auparavant, ces travaux étaient comptabilisés dans les comptes de fonctionnement et financés par les taxes. Depuis l'adoption du nouveau règlement des finances, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022, ces travaux sont désormais comptabilisés dans les comptes d'investissement.

Bien que les charges directes liées à ces investissements continuent d'être couvertes par les taxes, les montants dépensés influencent directement les dépenses d'investissement. La Commission financière estime qu'ils devraient dès lors être également inclus dans les objectifs de priorisation des investissements pour limiter leur impact sur l'endettement.

La Commission financière préavis favorablement à l'unanimité cette demande de crédit pour les rénovations du réseau d'eau potable 2025 de Fr. 1'014'000.00 HT puisque la Ville de Bulle peut récupérer la TVA.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si la parole est souhaitée sur cet objet.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'014'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable 2025. A noter que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.**

5.1.7. Crédit additionnel pour l'élaboration des dossiers des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby » (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Tout d'abord, je souhaite rappeler que le but des PAD-cadres est d'accompagner le développement de ce secteur et éviter que des barres d'immeubles n'y voient le jour, tout en garantissant une densification cohérente et mesurée pour maintenir le tissu bâti historique de ces quartiers et les valoriser.

Il n'est jamais agréable de venir vers le Conseil général avec ce genre d'objet. Je tiens à préciser que l'outil d'aménagement du territoire est pour l'heure très peu utilisé dans le canton et que nous sommes les premiers à être si avancés dans cette démarche. Nous avons donc peu d'expérience et de recul, ce qui peut expliquer ce crédit additionnel. Comme annoncé au Conseil général de mars 2023, afin d'approfondir le MEP relatif aux PAD-cadres, le collège d'experts a souhaité et proposé de faire un atelier supplémentaire. Au vu des enjeux et de la grandeur de ces secteurs, le Conseil communal avait validé ceci et, comme dit précédemment, je vous en avais tenu informés.

Le MEP a lui été soutenu à l'unanimité par les membres du collège dont faisait partie une délégation du Conseil communal, un représentant du Législatif, à savoir notre Président du Conseil général, ainsi que plusieurs experts comme un architecte, un architecte paysagiste, un ingénieur en mobilité.

Ce soir, je souhaite rappeler que vous n'êtes pas censés voter sur le fond du message mais sur la forme. Etant donné que cet objet a suscité pas mal de questions et de discussions, je vais revenir sur certains points pour y apporter quelques précisions.

Concernant les servitudes : celles-ci ne sont pas encore définies précisément et devront faire l'objet d'une analyse plus fine afin de définir les passages nécessaires ou non dans les îlots des quartiers. Au final, ce sera au stade de la mise à l'enquête du PAD que ces servitudes deviendront contraignantes. Notre but est de permettre un désenclavement de certains secteurs et non de multiplier des accès. Nous tiendrons compte de la proximité des bâtiments, des potentiels constructifs et des nuisances avant de stabiliser les itinéraires.

Concernant le ratio de stationnement de 0,6 place par logement : le but est de garantir des aménagements extérieurs qualitatifs, sans toutefois saturer le stationnement sur l'espace public en renvoyant tout le stationnement sur le fonds public. Ce changement s'opérera évidemment sur plusieurs dizaines d'années.

Un autre aspect essentiel est de bien comprendre que, si nous ne partions pas de ce ratio plus bas mais avec les normes VSS « classiques », chaque parcelle qui souhaiterait densifier devrait absorber les places en fonction du nombre de logements. Dans beaucoup de situation, les propriétaires ne pourraient pas atteindre les droits à bâtir maximaux car ils devraient obligatoirement réaliser des places sur leurs parcelles. Dès lors, ils n'arriveraient pas à augmenter leurs droits à bâtir car ils ne pourraient factuellement pas répondre à la norme VSS. Il y aurait donc une perte théorique économique pour les propriétaires. La solution trouvée dans le MEP permet d'utiliser la parcelle pour valoriser les droits bâtir et donc une valeur ajoutée plus importante.

Enfin, la solution de modifier le Règlement communal d'urbanisme (RCU) n'est pas adéquate pour ce type de projet. Le RCU ne peut pas répondre à un degré de précision identique à celui du PAD. La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) identifie bien les rôles de chaque procédure.

En sus, je rappelle que le Conseil communal a initié sa révision générale du PAL, laquelle devrait se terminer au plus tôt en 2029. Donc la temporalité serait bien plus conséquente que ce que nous proposons ici.

Je tiens aussi à vous rappeler que les images et concepts présentés dans le message sont purement illustratifs.

Enfin, le crédit additionnel a pour but d'élaborer les différents règlements, soit de retranscrire légalement les principes du MEP.

Pour le bien de la ville, des propriétaires et pour garantir un développement harmonieux de ce secteur historique, il est primordial de faire le choix juste ce soir et de voter favorablement ce crédit. Les citoyens, le Conseil communal, la Commission d'aménagement ont tous salué ce projet. Ne pas poursuivre équivaldrait à revenir à une situation dans laquelle des barres d'immeubles pourraient se construire sans que personne ne puisse rien y redire !

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Madame Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message proposé par le Conseil communal et a considéré attentivement les éléments communiqués et les justifications apportées pour légitimer ce crédit complémentaire de Fr. 275'000.00.

Pour la Commission financière, ce projet, de par les périmètres retenus, du bâti existant et du nombre de propriétaires concernés, ne paraît pas opportun. La complexité de ce dossier est telle qu'aucune garantie du respect du budget ne peut être donnée.

L'intérêt de la commune à la réalisation de ce projet nous paraît également discutable. L'état des finances de notre commune nous contraints à être très critiques quant aux deniers publics engagés dans les nombreux investissements à réaliser.

Dans ce contexte, la Commission financière a préavisé négativement, et à la majorité des membres présents, la demande du Conseil communal quant à l'octroi de ce crédit d'étude additionnel de Fr. 275'000.00.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Nicolas Charrière** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues du Conseil général,

Préalablement, il faut se replonger dans le message de novembre 2020 relatif à l'octroi du crédit pour l'élaboration des PAD-cadres qui avait été présenté à notre Conseil général lors de la séance du 14 novembre 2020. Le groupe PLR avait alors soutenu à l'unanimité cette demande de crédit.

Les études menées depuis lors, notamment la réalisation d'un MEP, ont permis de préciser les options et la vision du futur de ces quartiers, et semblent mettre en évidence le besoin de poursuivre les études avant le processus d'élaboration des PAD proprement dits.

Le groupe PLR, qui avait soutenu le crédit initial en 2020, est, en décembre 2024, plus mitigé. D'une façon générale, il continue à saluer positivement le projet dans son ensemble, à savoir assurer un développement ambitieux et harmonieux des quartiers « Pierre-Sciobéret » et « Champ-Barby ». Le projet tente de combiner efforts de densification, tel que l'a voulu le législateur fédéral, et conservation d'un patrimoine immobilier exempt de barres d'immeubles, et répondant à un besoin de nouveaux habitants en recherche de tels quartiers. Ainsi, sur le principe, le projet convainc toujours, et certains, au sein du groupe PLR, estiment qu'il doit être conduit jusqu'au bout, ce qui justifie le crédit additionnel.

Pour d'autres, le résultat des études menées depuis quelques années maintenant met en évidence un certain nombre de difficultés, comme, notamment :

- Le concept de stationnement, qui prend le parti de « sortir » les places de stationnement des espaces privés, pour les reporter sur le domaine public, avec un ratio de 0,6 place de parc par logement. Outre le fait que ce ratio est très faible, le projet n'est pas très clair quant au sort des espaces ou volumes de stationnement déjà existants sur les parcelles privées. Seront-ils considérés comme des droits acquis ou devront-ils être supprimés ?
- La création d'un « quartier-promenade » ne fait de loin pas l'unanimité. Pourquoi serait-il encore nécessaire de prévoir, par la constitution de servitudes de passage, des chemins entre les propriétés privées, au sein d'un quartier pas si éloigné des axes de transports publics ?
- L'ampleur du projet, quant à son périmètre et quant aux nombres de propriétés privées concernées, inquiète le groupe PLR. L'objectif du crédit initial voté en 2020, pour Fr. 430'000.00, et du crédit additionnel sollicité ce jour, par Fr. 275'000.00, est d'arriver à des PAD-cadres. Au vu du nombre de propriétaires privés touchés, et des emprises sensibles à la garantie de propriété, il est à craindre que les PAD qui seront mis à l'enquête publique ne fassent l'objet d'une volée d'oppositions. Dans l'intervalle, les projets des propriétaires privés restent bloqués, faute d'instrument de planification en vigueur. En outre, le groupe PLR craint encore que la constitution des servitudes de passage n'engendre un nombre important de procédures d'expropriation, longues et coûteuses. En un mot, ce projet, très invasif sur la propriété privée, risque de s'enliser.

En résumé, et vous l'aurez compris, la diversité des opinions prévaut au sein du groupe PLR, entre un soutien à un projet généralement qualifié de bon, du point de vue du développement qualitatif de la cité, et un refus, en raison d'éléments concrets négatifs déjà mis en évidence après quatre ans d'étude.

Le groupe PLR laisse dès lors la liberté de vote à ses membres.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Charrière pour son intervention. Il demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe PS, Monsieur Martin Rauber** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Soyons clairs, ce soir nous ne votons pas pour valider l'image actuelle des PAD-cadres 58 et 59, mais bien pour un crédit additionnel qui permettra d'achever le processus en cours.

Au travers du message très complet rédigé par la Conseil communal, vous avez pu prendre connaissance de la complexité de la démarche. Cette complexité justifie pleinement le crédit demandé. Il est explicitement précisé dans le texte de présentation, en gras et souligné, que l'image actuelle est illustrative et non la solution définitive coulée dans le béton. Le travail va se poursuivre, les propositions vont s'affiner en tenant compte des remarques formulées et les analyses des Services de l'Etat compléteront la procédure. Vous l'aurez compris, la mouture finale n'est pas encore connue.

N'oublions pas que le processus a été accompagné par une démarche consultative, ce qui a permis de prendre en considération les attentes des habitants.

Le montant total de cette étude est justifié par la surface concernée, qui représente environ 330'000 m², et par son importance patrimoniale. Prenons nos responsabilités, sans mettre en avant des intérêts personnels qui n'ont rien à faire dans ce parlement. En tant que femmes et hommes politiques, nous avons le devoir de sauvegarder ce tissu caractéristique d'une époque.

Par le passé, les Autorités communales n'ont pas pris la mesure de l'importance patrimoniale de ce secteur en lui attribuant le statut de zones « péricentrales » ou de « centre ». Des projets de piètre qualité ont été mis à l'enquête et le Conseil communal a été contraint de les stopper pour préserver le tissu bâti. Donnons-lui les outils qui permettront de sauvegarder la qualité du secteur concerné.

Depuis longtemps, la population se plaint du développement anarchique de notre commune et du manque de vision des élus. Les constructions qui dénaturent les abords de la Tour historique de la Tour-de-Trême, dans le secteur de la rue du Donjon, en sont un bon exemple et ont suscité la colère des habitants. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de répondre à ces préoccupations. Ne passons pas à côté de cette opportunité et accompagnons la démarche proposée.

Si ce crédit additionnel est refusé, le travail réalisé jusqu'à ce jour aura été vain. Dans le même sens, les montants importants dépensés seront perdus. Nous parlons d'environ Fr. 430'000.00 auxquels il faut ajouter le temps investi par le personnel communal assigné à ce dossier. En outre, les études liées à ces PAD-cadres seront définitivement arrêtées avec les conséquences fâcheuses que nous connaissons par avance.

Il est important de rappeler que, depuis près de six ans, tous les projets de la zone en question ont été bloqués dans la perspective de la mise en place des PAD-cadres 58 et 59. Il est entendu que la version finale sera approuvée dans trois ans environ ; mais nous aurons alors un outil complet qui permettra de garantir un développement harmonieux de cette partie de territoire. Par respect pour l'attente des propriétaires des 342 parcelles concernées, nous devons indiscutablement aller au bout du processus engagé.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que, si ces PAD-cadres n'aboutissent pas, les Autorités n'auront pas la possibilité d'interdire des constructions qui détruiront ce patrimoine historique. Nous aurons ainsi échoué dans notre mission de politiciennes et de politiciens responsables.

Le projet proposé s'inscrit dans une démarche novatrice, inspirée des modèles avant-gardistes scandinaves, reconnus pour leur équilibre entre développement urbain et respect de l'environnement. Il s'agit d'une démarche ambitieuse qui apportera une grande qualité de vie aux habitants. Soyons fiers de permettre sa réalisation en acceptant le crédit demandé.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber, Président de la Commission d'aménagement, pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Constantin Ruffieux** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance de la demande de crédit additionnel pour l'élaboration des dossiers PAD-cadres 58 et 59. Le groupe est conscient de la valeur de ce périmètre, qui présente un tissu bâti patrimonial et historique qu'il convient de préserver et de valoriser.

Notre groupe souhaite également que ces quartiers soient préservés et que notre ville puisse éviter au maximum de voir des villas être détruites pour faire place à des immeubles sans âme comme l'a très bien dit mon collègue Castella tout à l'heure, lesquels contrastent souvent de manière peu harmonieuse avec les villas aux alentours. L'harmonie de ces quartiers doit être préservée, non seulement pour leur aspect général et la qualité de vie des habitants, mais également pour espérer accueillir de bons contribuables à l'avenir. C'est justement le but de ces mesures décidées dans le cadre de ces PAD-cadres.

Bien que favorables à ces mesures, nos élus regrettent toutefois deux éléments qui ont été élaborés par les bureaux lauréats et choisis par le collège d'experts suite à des démarches consultatives. La première mesure est le stationnement des privés sur le domaine public et la seconde les servitudes sur des parcelles privées. Nous nous demandons si ce projet n'aurait pas été mieux accueilli si ces mesures trop incisives n'avaient pas été élaborées.

Toutefois, le Législatif n'est pas appelé ce soir à se prononcer sur le fond, mais uniquement sur la demande de crédit additionnel. Les démarches participatives ont été suivies et le collège d'experts, avec un représentant de la Commission d'aménagement, a été chargé de décider de ces mesures.

En conclusion et au final, dans la pesée des intérêts publics-privés, la majorité de notre groupe estime que ces PAD-cadres doivent aller de l'avant pour protéger ces quartiers. L'intérêt public prime donc les quelques intérêts privés pouvant être potentiellement atteints.

Nous laisserons donc la liberté de vote sur ce point et espérons, si cette demande est acceptée, que ce crédit suffise désormais pour terminer ces PAD-cadres.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Constantin Ruffieux et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Madame Camille Lavalette, pour le **groupe Les Vert·e·s**, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les Vert·e·s partagent la volonté du Conseil communal de soutenir la qualité de l'urbanisme et l'aménagement cohérent des secteurs « Pierre-Sciobéret » et « Champ-Barby », des quartiers historiques de notre Ville dans lesquels la qualité de vie est reconnue et appréciée. Cette démarche répond également à une demande récurrente et de longue date de nos citoyens et citoyennes qui souhaitent la préservation de la qualité de vie et des espaces verts dans les quartiers de notre ville.

Les PAD-cadres permettront une requalification des rues avec plus de verdure et le maintien des jardins privés, tout en traitant la problématique des îlots de chaleur, et en offrant des opportunités de densification qui respectent le bâti existant et le caractère du quartier.

Sur le fond, le groupe Les Vert·e·s est par conséquent favorable à la poursuite de ce processus afin d'aboutir à l'élaboration des dossiers des PAD-cadres.

Toutefois, notre groupe regrette fortement que le Conseil communal revienne avec un crédit additionnel pour cet objet, correspondant à 60 % du crédit initial. Ce crédit initial de Fr. 430'000.00 accepté en 2020 devait couvrir l'élaboration des dossiers des PAD-cadres. Le Conseil général est donc mis face à une sorte de non-choix : refuser le crédit additionnel et n'avoir pour cette somme qu'un MEP qui n'a aucun effet contraignant pour les tiers et la commune ou accepter le crédit additionnel pour obtenir la retranscription légale nécessaire à l'aboutissement de cette démarche alors même que celle-ci devait être comprise dans le crédit voté initialement.

Le Conseil communal a pris la liberté de prolonger la phase d'étude, sans en référer au Conseil général, puis a annoncé à demi-mots par la voix de Madame Zermatten dans les divers du Conseil général en mars 2023 qu'un, je cite : « éventuel crédit additionnel sera éventuellement soumis au Conseil général pour la réalisation de la phase quatre, prévue pour l'élaboration du règlement des PAD-cadres. ».

Au vu de la situation économique de la commune et en tenant compte des remarques qui ont été faites à répétition reprises lorsque des crédits additionnels étaient soumis au vote, cette situation ne devrait plus se reproduire dans le futur.

Sur ces considérations, le groupe Les Vert·e·s acceptera à l'unanimité ce crédit additionnel.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Camille Lavalette pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 35 oui, 13 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit additionnel de Fr. 275'000.00 pour l'élaboration des dossiers des PAD-cadres 58 « Pierre-Sciobéret » et 59 « Champ-Barby ».**

Vote du budget des investissements 2025

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget des investissements 2025. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée et l'examen des projets d'investissements 2025 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, il invite les Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2025.

[Monsieur Alexandre Beaud est absent lors du vote ; 47 membres sont présents]

↳ Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 4 non et 0 abstention, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 33'112'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 6'183'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 26'929'000.00.

Monsieur le Président poursuit avec le budget du compte de résultats 2025.

5.2. Budget du compte de résultats 2025 – Présentation

Comme l'augmentation des taux et coefficients d'impôt a été refusée, Monsieur le Président donne connaissance des modifications que cela engendre sur le budget du compte de résultats 2025 :

Le bénéfice présenté était de Fr. 548'540.00. Les comptes ci-dessous sont par conséquent diminués de la manière suivante :

<u>Compte :</u>	<u>Impôts et contribution immobilière :</u>	<u>Diminution des produits :</u>
9100.4000.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques	– Fr. 3'850'000.00
9100.4001.00	Impôt sur la fortune des personnes physiques	– Fr. 420'000.00
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	– Fr. 550'000.00
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales	– Fr. 130'000.00
9101.4021.00	Contribution immobilière	– Fr. 2'350'000.00

En tenant compte des diminutions de produits, cela donne un résultat corrigé déficitaire de Fr. 6'751'460.00.

Constatant que la parole n'est pas demandée, et afin de ne pas rallonger inutilement la séance, Monsieur le Président n'ouvre pas la discussion relative au budget du compte de résultats chapitre par chapitre. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget du compte de résultats dans son ensemble.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres suivants.

Chapitre 0 – Administration générale

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Chapitre 2 – Formation

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Chapitre 4 – Santé

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Chapitre 8 – Economie publique

Chapitre 9 – Finances et impôts

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet au vote le budget du compte de résultats 2025.

Vote du budget du compte de résultats 2025

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le budget du compte de résultats corrigé pour l'année 2025 qui présente un total des charges de Fr. 160'472'800.00 et un total des revenus de Fr. 153'721'340.00, soit un déficit global de Fr. 6'751'460.00.**

6. Adoption du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (selon LAT) (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La taxe sur la plus-value est déjà perçue par le canton. Celle-ci est perçue lors d'une mise en zone, un changement d'affectation ou encore une augmentation des possibilités des constructions par exemple.

La taxe sur la plus-value induit que 20 % de la valeur générée par une mesure d'aménagement est taxée au propriétaire. De ces 20 %, la commune peut récupérer 5 %.

Le règlement présenté ce soir a pour but de préciser les affectations possibles pour ces montants à disposition que vous retrouverez à l'article 3 de ce règlement.

Pour rappel, la DIME a préavisé favorablement ce règlement lors de son examen préalable.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Madame Zermatten pour son intervention.

Conformément à l'article 72 al. 1 let. d) de la loi sur les finances communales, Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message du Conseil communal quant à l'adoption du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value. Compte tenu des explications données dans le message, la Commission financière n'a pas de commentaire particulier à faire et soutien la demande du Conseil communal.

La Commission financière propose donc au Conseil général d'adopter le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value tel que présenté.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Les groupes politiques ne souhaitant pas formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière, il clôt la discussion générale.

Par conséquent, l'entrée en matière est acquise. Il ouvre la discussion de détail et rappelle que les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance conformément à l'article 87 alinéa 2 du règlement du Conseil général.

Aucun amendement n'ayant été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire.

Etant arrivé au terme de la discussion de détail du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value, Monsieur le Président constate que lors de celle-ci aucune demande de modification n'a été formulée. Il propose dès lors de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value tel que présenté par le Conseil communal.

Pour rappel, la décision d'adoption ou de révision de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

A 22h05, **Monsieur le Président** propose de faire une courte pause et suspend la séance.

[Suspension de 7 minutes]

A 22h12, **Monsieur le Président** reprend les débats.

7. Modification de la limite communale entre Bulle et Vuadens dans le secteur du Dally (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce point 7 de cette modification de la limite communale entre Bulle et Vuadens, nous sommes en situation de relique des temps passés.

Dans les faits, Madame Isabelle Pasquier est propriétaire de la parcelle 579 RF de Vuadens sur laquelle est construite une maison d'habitation. Une partie des infrastructures du bâtiment principal ont été érigées par le passé sur fonds d'autrui, à savoir l'article 708 RF de Bulle. La propriétaire a abordé la Ville de Bulle afin de légaliser cette situation. La commune de Vuadens a présenté cette proposition au Conseil général.

Les Conseils communaux de Bulle et Vuadens ont donné leur accord pour la modification de la limite communale, sous réserve bien entendu de la décision des Législatifs et de l'approbation par le Conseil d'Etat. La surface rattachée à la commune de Vuadens étant mineure, la surface politique de chaque commune n'est pas sensiblement modifiée. Il s'agit de 170 m².

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'approuver cette modification de limite.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général approuve à l'unanimité, soit par 48 voix, la modification de la limite communale selon le plan présenté dans le message.**

8. Réponse du Conseil communal à la demande de Monsieur Brian Hofer, PLR, d'ouvrir au public une piste du stade de Bouleyres pour courir

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a analysé la situation concernant la question de Monsieur Hofer.

Nous vous informons donc ce soir que dès le mois de janvier 2025, la piste d'athlétisme de Bouleyres sera ouverte au public en semaine, sauf les jours fériés ou lors de manifestations, entre 11h30 et 13h30,

sans la permission d'utiliser les infrastructures annexes telles que les vestiaires, terrain de foot, matelas de sauts, etc.

Concernant l'utilisation les week-ends, celle-ci n'est pas envisageable au vu du nombre de manifestations organisées dans l'enceinte du stade.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Madame Zermatten et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur Brian Hofer remercie Madame Zermatten pour sa réponse circonstanciée et en prend bonne note.

Monsieur le Président remercie Monsieur Brian Hofer.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la demande de Monsieur Brian Hofer, PLR, d'ouvrir au public une piste du stade de Bouleyres pour courir.**

9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lauriane Bonnet et Elodie Surchat, au nom du groupe PS, intitulé "Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible", demandant d'étudier la possibilité de créer une subvention communale, à ajouter à la Bulle Verte, pour l'abonnement à un panier de légumes et/ou produits régionaux ainsi qu'à promouvoir cette offre auprès des personnes à faible revenu (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Il constate que les auteures du postulat ne souhaitent pas apporter de commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Monsieur Malik Seydoux, pour le **groupe PLR**, intervient ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chères et Chers collègues,

Nous avons bien pris connaissance du postulat intitulé « Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible ». La majorité de notre groupe ne va pas accepter de le transmettre pour les raisons suivantes :

- 1. Marchés du jeudi et du samedi : Notre commune bénéficie déjà de marchés hebdomadaires les jeudis et samedis, qui offrent une large gamme de produits locaux et de saison. Ces marchés sont bien établis et fréquentés, répondant ainsi aux besoins de la population en matière d'alimentation locale.*
- 2. Vente à la ferme : De plus, la vente directe à la ferme est une pratique courante dans notre région. Elle permet aux consommateurs d'acheter des produits frais directement auprès des producteurs, garantissant ainsi des prix justes et soutenant l'économie locale.*
- 3. Magasins locaux : Nos magasins locaux jouent également un rôle crucial en offrant une variété de produits régionaux. Ils contribuent à la vitalité économique de notre commune et facilitent l'accès à des produits de qualité pour tous les habitants.*
- 4. Contraintes financières : Enfin, les finances communales actuelles ne nous permettent pas de créer une nouvelle subvention. Nous devons prioriser les ressources disponibles pour maintenir et améliorer les services existants.*

Nous estimons que l'offre existante est suffisante pour répondre aux objectifs de promotion de l'alimentation locale, écologique et sociale. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de créer une nouvelle subvention communale pour l'abonnement à un panier de légumes et/ou produits régionaux.

Nous restons toutefois ouverts à d'autres propositions qui pourraient compléter ces initiatives sans redondance.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Malik Seydoux pour sa remarque. Il demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Intervention de **Monsieur Maxime Pittet**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL a opté pour la liberté de vote concernant le postulat en question.

En effet, même si le fait de lier la promotion du commerce de proximité au soutien des personnes dans le besoin est une initiative à saluer, nous nous interrogeons sur la mise en œuvre de ce type de subvention. L'attribution des subventions pourrait ainsi être relativement difficile et arbitraire.

Nous nous questionnons également sur le rôle de la commune, et de Bulle Verte, pour l'octroi de telles subventions basées sur le revenu, alors que des associations jouent ce rôle, comme mentionné dans le postulat du point 10 de l'ordre du jour. Un travail de communication et de coordination semble toutefois bien nécessaire afin d'améliorer la visibilité et l'efficacité de ces aides.

Ces réflexions seraient probablement faites par le Conseil communal si le postulat venait à être accepté par notre assemblée.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Maxime Pittet pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 26 voix contre, 20 voix pour et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lauriane Bonnet et Elodie Surchat, au nom du groupe PS, intitulé "Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible", demandant d'étudier la possibilité de créer une subvention communale, à ajouter à la Bulle Verte, pour l'abonnement à un panier de légumes et/ou produits régionaux ainsi qu'à promouvoir cette offre auprès des personnes à faible revenu.**

10. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond, au nom du groupe PS, et Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'évaluer la situation et les besoins des Bullois·e·s en situation de précarité (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Il demande si l'une des auteurs du postulat souhaite apporter un commentaire.

Pour les **groupes Les Vert·e·s et PS, Madame Anne Niquille** intervient en son nom et celui de Madame Lucile Freymond :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Madame Freymond et moi-même souhaitons rappeler l'évidence, à savoir que la transmission ou non de ce postulat n'exercera aucune influence sur la situation de précarité à Bulle. Cependant, celle-ci existe sans nul doute au vu des chiffres au niveau Suisse, avec 17 % de la population en situation de pauvreté et 16 % de personnes à risque de l'être. Selon l'Unicef, 18 % des enfants suisses vivent dans la pauvreté et ce chiffre est en augmentation depuis 10 ans.

Ne pas transmettre ce postulat équivaudrait donc à nier la réalité d'environ un tiers des habitants et habitantes de notre commune, avant même d'imaginer des solutions adaptées pour leur venir en aide.

Nous invitons ainsi nos collègues à soutenir l'objectivation de la situation, ne pas céder à la tentation du déni ou de la délégation de nos responsabilités aux associations actuellement débordées et à considérer l'existence des personnes âgées, des familles et des travailleurs et travailleuses bulloises concernées.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Niquille pour son complément et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 32 oui, 16 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond, au nom du groupe PS, et Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'évaluer la situation et les besoins des Bullois·e·s en situation de précarité.**

11. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Proposition n°1

Intervention de **Monsieur Brian Hofer**, au nom de la majorité du groupe PLR :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

À titre liminaire, le groupe PLR souhaite souligner l'importance morale de l'objet qui vous est présenté ce soir, notamment vis-à-vis du contribuable bullois.

Le groupe PLR est conscient que l'enquête administrative qui a visé la commune ces dernières années touche à sa fin. Il n'en demeure pas moins que certains éléments méritent encore discussion à nos yeux. Les actions que nous préconisons ne sont pas proposées de gaieté de cœur, tout comme le fait de porter ce message devant ce collège, bien au contraire. Je préférerais évidemment vous chanter une chanson ou trinquer à vos côtés. Quoiqu'il en soit, l'intention de cet objet ne relève ni du règlement de comptes ni de la chicanerie, mais émane d'un sentiment de justice qui s'est avéré bafoué en l'espèce.

À l'instar de la décision prise par le Conseil communal en date du 23 juillet 2024, basée sur une constatation des faits manifestement estimatoire provoquant une issue « arrangeante », que le

groupe PLR ne saurait qualifier d'admissible, la proposition soumise à ce collège relève d'un choix politique et moral comme annoncé en début de message.

Quand bien même la décision prise par le Conseil communal s'avère être « licite », conformément à l'ordonnance de clôture, son résultat n'en demeure pas moins choquant et ne saurait être ratifié par le silence ou l'inaction de ce Conseil.

À notre sens, tant la position du Conseil communal quant à l'ordonnance de clôture que les considérations retenues dans sa décision du 23 juillet 2024 laissent penser d'une violation intentionnelle des devoirs de fonction conformément à l'art. 11 al. 1 de la Loi sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents. Par conséquent, le comportement du Conseil communal semble avoir causé un préjudice de l'ordre de plus de Fr. 160'000.00 à la collectivité.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous estimons que l'imputation de ces frais à la collectivité est inadmissible, et qu'il revient aux membres du Conseil communal en fonction à l'époque des faits menant à l'ouverture de l'enquête administrative, soit en août 2022, de supporter les conséquences, notamment financières, de leurs choix.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR en appelle au sentiment d'équité de ce Conseil et formule la proposition interne suivante au de l'art. 101 du Règlement du Conseil général.

En application de l'art. 7a let. s du Règlement du Conseil général et de l'art. 67 al. 1 let. r de la Loi sur les finances Communales, le Conseil général charge la Commission financière de faire valoir des prétentions en responsabilité civile contre les membres du Conseil communal en fonction au mois d'août 2022 au sens des art. 11 suivants et 14 al. 1 let. b LResp. À cet effet, la Commission financière devra notamment requérir l'autorisation du Préfet conformément à l'art. 72 al. 4 LFCo et à l'art. 60 al. 4 du Règlement du Conseil général.

Dès lors que cette proposition interne appelle un vote, elle sera transmise au Bureau du Conseil général pour préavis et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Hofer et demande s'il y a d'autres propositions.

Intervention **Madame Marie-Claire Pasquier** :

« Monsieur le Président,

Suite à l'intervention de Monsieur Hofer, je veux le remercier d'avoir reconnu que c'est seulement une partie du PLR. En effet, je n'ai jamais été d'accord sur leur façon de faire.

Les batailles dans les bacs de sable, je connais. J'ai plus de 46 ans de crèche.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Claire Pasquier. La parole n'étant plus demandée, il informe que la proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Monsieur le Président** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n°1

Intervention de **Monsieur Jérémie Brunshwig**, au nom du **groupe PLR** :

« Merci Monsieur le Président. A mon tour de prendre la parole un peu plus longuement que d'habitude.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Qui parmi nous n'a jamais eu l'impression de se laisser dominer par un problème insignifiant et de passer à côté de l'essentiel ?

Qui parmi nous n'a jamais songé à minimiser les conséquences d'erreurs commises pour mieux retarder l'échéance de mesures impopulaires à prendre ?

Qui parmi nous n'a jamais préféré des confusions détestables à des décisions résolues et salutaires ?

[Madame Marie-Claire Pasquier quitte la salle]

Ces trois questions peuvent interpeller certaines et certains d'entre nous. En réalité, elles doivent interpeller chacune et chacun, sans distinction d'appartenance ou de sensibilité politique.

Mon intervention se fera en deux temps, une première partie liée au Conseil communal et une seconde au Secrétaire général, Monsieur Raoul Girard.

[Les Conseillers généraux suivants quittent la salle : Mesdames et Messieurs Lauriane Bonnet, Jonas Brunetti, Joshua Cangiano, Serge Castella, Isabelle Colliard, François Ducrest, Julie Etique, Lucile Freymond, Carole Fritschi, Nicolas Geinoz, Léo Jacquat, Marc Magnin, François Mooser, Anne Niquille Charrière, Martin Rauber, André Schibler]

En vertu de l'article 7, lettre g), du règlement du Conseil général, celui-ci a pour mission de surveiller l'administration de la commune. Force est de constater, à la lecture de l'ordonnance de Madame la Préfète, que nous avons failli à cette mission. Pour celles et ceux qui n'auraient pas le temps ou le courage de lire les 50 pages de l'ordonnance dans leur intégralité, permettez-moi d'en souligner plusieurs points, choisis non par hasard mais parce qu'ils mettent en lumière des manquements du Conseil communal qui auraient pu, et même dû, nous alerter et nous faire réagir.

Page 45, point 115 : « Il a été constaté que, collectivement, les membres du Conseil communal ont manqué à leur responsabilité de gérer la commune en administrateurs diligents. ».

Page 45, point 116 : « Il a été constaté que le fonctionnement actuel du Conseil communal était irrégulier en ce qui concerne la structuration et les attributions des commissions administrative et technique. ».

Page 46, point 117 : « Il a été constaté que les possibilités d'accès aux procès-verbaux du Conseil communal par ses propres membres étaient trop restrictives et qu'elles constituaient ainsi une irrégularité. ».

Page 46, point 118 : « Il a été constaté que l'absence de mécanisme de suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil communal constituait une irrégularité, dès lors qu'elle était de nature à entraver la bonne administration de la commune. ».

Page 46, point 119 : « Il a été constaté que le Conseil communal avait manqué à son obligation de veiller, en administrateur diligent, à ce que les intérêts de la commune de Bulle soient adéquatement représentés au sein de GESA et en particulier au sein de son conseil d'administration. ».

[Madame Marie-Claire Pasquier réintègre sa place]

Page 35, point 93 : « Il ressort de ce qui précède que le mécanisme de prévention et de règlement des différends au sein du Conseil communal tel que prévu par le Règlement de l'organisation du Conseil communal de Bulle n'a pas été mis en œuvre par les suppléants de l'autorité ordinairement compétente, à savoir au moins deux membres du collège, dès lors que le Syndic était directement impliqué dans le conflit. Cette absence de réaction constitue une irrégularité, laquelle fait l'objet d'une mesure. ».

Mon chef de groupe, et au contraire de ce que nos collègues socialistes ne vont malheureusement pas pouvoir entendre, Monsieur Malik Seydoux m'a demandé de m'efforcer d'être constructif dans cette intervention. Je m'abstiendrai donc de tout jugement dans la formulation de mes questions et espère que les réponses fournies seront à la hauteur des attentes de nos concitoyennes et concitoyens, représenté·e·s dans la tribune, ainsi que du professionnalisme souhaité de notre Conseil communal.

- *Comment le Conseil communal envisage-t-il de restructurer ses commissions afin qu'elles soient conformes à la législation ?*
- *Quelles mesures seront mises en place pour libérer le temps nécessaire aux séances stratégiques en plénum ?*
- *Quel système de contrôle a été mis en place pour éviter que ce type de problématique ne se reproduise ?*
- *Quelles dispositions seront prises pour garantir l'accès aux procès-verbaux du Conseil communal, et sous quelle forme ces documents seront-ils mis à disposition ?*
- *Comment sera assuré le suivi des décisions ?*
- *Quelle stratégie le Conseil communal prévoit-il de mettre en œuvre pour assurer une représentation adéquate dans les entreprises où la commune est actionnaire ?*

Seconde partie liée au Secrétaire général :

Il ressort de l'ordonnance de la Préfète que les faits reprochés à Raoul Girard sont graves. Ils révèlent qu'il a conservé des montants qu'il savait devoir être reversés à la commune de Bulle, selon une décision préalable. Malgré la connaissance de cette obligation, il n'a rien fait pour rectifier la situation et a même affirmé faussement être rémunéré conformément à la décision initiale, alors que ce n'était pas le cas. De plus, il n'a pas pris d'initiatives pour clarifier les ambiguïtés autour de sa rémunération, malgré les doutes exprimés par d'autres membres du Conseil et a continué à gérer des réponses dans un contexte où il aurait dû se récuser. Ces actions démontrent un manquement sérieux à ses devoirs et obligations.

Dans ce contexte, je cite l'ordonnance, article 107 page 41 : « En tant que garant de la bonne administration de la commune, le Conseil communal ne peut tolérer que la personne qu'il a choisie pour prendre la tête de l'administration communale adopte un comportement préjudiciable aux intérêts communaux. Dans ces circonstances, en exercice de son attribution de haute-surveillance sur le fonctionnement communal et sur le Conseil communal en particulier, la Préfète ordonne à ce dernier de procéder à un examen du comportement de Raoul Girard en lien avec l'inexécution de la décision du 15 octobre 2019 sous l'angle de la réglementation communale sur le personnel, de déterminer si une mesure disciplinaire se justifie, et cas échéant de la prononcer. ».

Quant à l'article 69 page 23, je cite : « La prise en compte des heures supplémentaires, tant sur le principe que sur la manière, est incompréhensible dans ce contexte. D'une part, Raoul Girard n'a pas procédé au décompte de ses heures. Il s'agit d'une estimation grossière, a posteriori. Or, s'il avait eu l'intention de se faire payer des heures supplémentaires, il est évident qu'il les aurait relevées. D'autre part, ni le Conseil communal, ni le Syndic dans le cadre de l'échange préparatoire qu'il a eu avec Raoul Girard avant la séance, n'ont vérifié la reconstitution effectuée du nombre d'heures – le Syndic affirmant même, en séance, n'avoir aucun élément permettant de vérifier la véracité des chiffres avancés, et qu'il en prenait simplement acte – ni le fait que Raoul Girard revendique ou non leur paiement. La décision ne repose donc sur aucune base factuelle solide et donne la distincte impression que la majorité du Conseil communal s'est précipitée sur une option qui lui permettait de clore le dossier sans faire de vagues, alors même que, contrairement au souhait exprimé au mois de mai, la lumière n'avait aucunement été faite. ».

Au vu de ce qui précède, les questions suivantes se posent :

- *L'ordonnance ayant été communiquée le 26 novembre 2024 et le rapport Gachet le 28 juin 2024, compte tenu des éléments précités, quand le Conseil communal a-t-il été informé par la Préfète de ce qui lui a été ordonné de faire, à savoir procéder à un examen du comportement de Monsieur Raoul Girard ?*

- *On peut donc raisonnablement imaginer que cette injonction lui a été signifiée entre le 28 juin 2024 et le 23 juillet 2024. Dès lors, quelles sont les actions entreprises, toujours compte tenu des incohérences relevées dans l'ordonnance, qu'il a entreprises pour arriver à la décision totalement incompréhensible prise le 23 juillet 2024 ?*
- *Comment le Conseil communal justifie-t-il le maintien de sa confiance dans le Secrétaire général, alors même que la Préfète a établi un comportement préjudiciable aux intérêts communaux ?*
- *Est-ce que la commune va revoir sa position concernant les montants versés à Monsieur Raoul Girard ?*

Les réponses à nos questions, les mesures concrètes prises et leur suivi rigoureux permettront de restaurer un lien de confiance entre le Conseil communal, le Conseil général et, plus largement, l'ensemble des citoyennes et citoyens. Cela nécessitera un délai bien compréhensible, et c'est pourquoi, nous attendons ces réponses lors du prochain Conseil général.

Enfin, nous tenons à vous informer que nous demanderons à Madame la Préfète la transmission du rapport Gachet en question. Notre groupe prendra contact avec les représentants des différents partis afin de leur proposer de cosigner cette demande. Étant donné l'importance des décisions prises par le Conseil communal le 23 juillet 2024 sur la base de ce rapport, il nous semble indispensable d'en comprendre le contenu pour mieux saisir une démarche qui, à ce stade, reste difficilement explicable.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérémie Brunshwig pour ses questions et constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer. Il s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

[Retour en salle de tous les Conseillers généraux]

Question n°2

Pour le **groupe Le Centre / PVL**, intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger** :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule, je tiens à préciser que la présente intervention, contrairement à celle du groupe PLR, n'a aucunement pour but de revenir sur l'enquête administrative qui a agité le landerneau politique bullois – et dont les conclusions sont désormais connues de toutes et tous – mais de clarifier purement et simplement une fois pour toute la question juridique des heures supplémentaires des cadres ainsi que les prérogatives respectives du Législatif et de l'Exécutif quant à leur légifération.

En effet, dans le cadre de la récente adoption du nouvel article 28a du Règlement d'exécution du Règlement du personnel communal :

Art. 28a du règlement d'exécution du personnel (art. 59 RP)

- 1. La rémunération des heures supplémentaires des cadres supérieurs dont la classification se situe en classe 28 et plus n'est due que pour les heures supplémentaires dépassant le seuil minimal de cent heures et se situant en dessous de la limite maximale de trois cents heures par année.*
- 2. Le paiement des heures supplémentaires nécessite l'approbation de l'autorité hiérarchique. Il entraîne la remise à zéro du décompte de l'ensemble des heures supplémentaires.*

3. *En cas de non-paiement des heures supplémentaires, les cadres supérieurs peuvent compenser leurs heures supplémentaires dans l'année en cours. Ils peuvent également les reporter sur l'année suivante. Toutefois, ce report nécessite l'accord de l'autorité hiérarchique lorsque le nombre d'heures reportées dépasse cent heures.*
4. *En accord avec l'autorité hiérarchique, il peut être établi un plan de compensation des heures supplémentaires s'étalant au-delà d'une année. Dans ce cas, au terme de la période de compensation, le solde éventuel des heures non compensées se situant entre cent et trois cents est rémunéré, le décompte total des heures supplémentaires étant alors remis à zéro.*
5. *Dans tous les cas, y compris en cas de cessation des rapports de service, le nombre d'heures supplémentaires rémunérées ne peut dépasser deux cents.*

Il apparaît que la réglementation spécifique des heures supplémentaires pour les cadres supérieurs (classes 28 et plus) a été introduite dans le règlement d'exécution adopté par l'Exécutif.

Conformément aux principes du droit administratif, notamment en matière de délégation législative, il convient de s'interroger sur la conformité de cette démarche. Pour rappel, l'article 59 chiffre 3 du règlement du personnel communal prévoit que « Les heures supplémentaires doivent être compensées par des congés le plus rapidement possible selon une planification établie d'entente entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique. Le Conseil communal fixe dans le règlement d'exécution les modalités de la compensation ». Cette base légale donne ainsi la compétence à l'Exécutif de régler les modalités de compensation des heures supplémentaires. Cela étant, la règle de base prévoit la primauté de la compensation en congés et que cette compensation doit intervenir le plus rapidement possible. La norme de délégation ne semble ainsi pas suffisamment précise pour autoriser l'Exécutif à adopter des règles spécifiques pour les cadres supérieurs dans le règlement d'exécution en introduisant des limitations de compensation et des seuils de rémunération en lieu et place de compensation en congés.

Aussi, il n'est pas clairement établi à l'article 28a du règlement d'exécution, dont je vous ai fait lecture, si les cent premières heures supplémentaires, peuvent être compensées en congé à défaut de pouvoir être rémunérées.

Enfin, l'exigence législative de compenser les heures « le plus rapidement possible » semble diluée dans les règles d'exécution, en particulier avec les options de report sur plusieurs années ou de planification à long terme.

A titre de comparaison – et contrairement au législateur communal bullois – le législateur cantonal a clairement confié, conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers), une délégation de compétence au Conseil d'Etat pour fixer dans le Règlement du personnel une réglementation spécifique pour les cadres supérieurs en lui laissant la liberté de fixer les seuils d'heures supplémentaires donnant droit à une rémunération.

Au vu de ces considérations, nos questions sont les suivantes :

- 1) *Sur la base de quels critères, l'Exécutif a-t-il estimé que la réglementation des heures supplémentaires des cadres supérieurs, notamment l'introduction de seuils et de plafonds (100, 300, et 200 heures) ainsi que les modalités de compensation en espèces, relevait de sa compétence dans le cadre du règlement d'exécution ?*
- 2) *Comment l'Exécutif justifie-t-il que cette réglementation spécifique, qui introduit des éléments essentiels tels que des limites maximales de compensation/rémunération ou des plans de compensation à long terme, n'a pas d'abord été intégrée dans les grandes lignes dans le règlement du personnel de la compétence du Législatif, en respectant ainsi le principe selon lequel les normes de délégation doivent être suffisamment claires et précises ?*

- 3) *Si la rémunération des heures supplémentaires n'est envisageable qu'une fois le seuil dépassé de cent heures, qu'en est-il des cent premières heures supplémentaires accomplies par les cadres supérieurs ? Peuvent-elles être compensées en congés ou sont-elles d'emblée exclues de toute compensation en congés et en espèces ?*
- 4) *Dans les réflexions de l'Exécutif qui ont conduit à l'adoption du nouvel article 28a du règlement d'exécution du personnel, est-ce que des alternatives comme un horaire de travail fondé sur la confiance (c'est-à-dire dispense de la saisie du temps de travail sans compensation possible d'heures supplémentaires avec une éventuelle compensation en espèces au pro rata du salaire annuel ou en jours de vacances supplémentaires) ont-elles été envisagées pour les cadres supérieurs ?*

En vous remerciant par avance pour vos explications pas nécessairement ce soir, je reste dans l'attente de vos réponses détaillées sur ces questions essentielles à la clarté et à la légitimité de cette réglementation.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour ses questions et constate que le Conseil communal ne souhaite pas apporter une réponse dans l'immédiat. Il demande s'il y a d'autres questions.

Question n°3

Pour le **groupe PS**, intervention de **Madame Elodie Surchat** :

« Merci Monsieur le Président.

Une question bien plus triviale et plus brève également.

Serait-il possible de laisser les lampadaires allumés un peu plus longtemps les vendredis et samedis soir et de s'inquiéter d'avoir les rues à proximité de la gare qui soient allumées jusqu'à à peu près une demi-heure après le dernier train ?

Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Surchat pour sa question et passe la parole au Conseil communal.

Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« *Oui merci Monsieur le Président.*

Sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, le Conseil communal s'est déjà prononcé en janvier 2024. Il assume que les horaires de l'extinction nocturne sont plus étendus que le règlement cantonal, soit de 23h30 à 5h30 par rapport au minuit à 5 heures du matin.

Il est à noter que ce dispositif est en place depuis près de deux ans sur un très grand périmètre de la Ville de Bulle et que le Conseil communal n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Il permet aussi d'économiser environ Fr. 50'000.00 par année.

Il faudra peut-être que je me mette en relation avec Madame Surchat pour discuter des rues, du périmètre exact et de la faisabilité technique. Je donnerai ces réponses lors du prochain Conseil général.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

12. Divers du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, **Monsieur le Président** demande si un autre membre du Conseil communal souhaite intervenir dans les divers du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Pasquier** s'exprime ainsi :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

Je ne souhaite pas prolonger la séance, mais je tiens tout de même à vous présenter trois divers relativement importants. Sans cela, un manque de transparence ou de ne pas avoir partagé l'information en temps utile lorsque nous en disposions.

1) Cas d'assurance rue de Vevey :

Je tiens à vous informer du règlement définitif du cas d'assurance concernant le giratoire de la rue de Vevey.

Aucun frais ne sera pris en charge par les contribuables et une nouvelle fontaine neuve, y compris la technique, sera réalisée au frais de l'assurance en compensation du dommage commis par son client.

Le Conseil communal est ainsi très satisfait du traitement financier de cet événement. Il regrette néanmoins les problèmes techniques rencontrés dans le cadre de ce projet résultant d'erreur de planification de la part du mandataire de la Ville de Bulle, éléments pour lesquels le Conseil communal et ses services n'avaient malheureusement aucune marge d'action.

Le Conseil communal remercie encore la population pour sa compréhension vis-à-vis de la gêne procurée aux usagers et de sa patience jusqu'à la finalisation des travaux prévus d'ici juin 2025 qui permettront de revoir jaillir de l'eau de cette fontaine.

2) Déchetterie mobile et horaire d'ouverture étendus de la déchetterie :

Au vu du contexte financier de la Ville, vous aurez peut-être constaté dans le budget 2025 que le Conseil communal a dû renoncer à mettre en place le système de déchetterie mobile qui avait été annoncé être à l'étude au Conseil général d'octobre 2022. En effet, le coût d'investissement d'environ Fr. 150'000.00, ainsi que de Fr. 150'000.00 de fonctionnement annuel ont été jugés inacceptables dans la situation financière actuelle.

Pour répondre à une demande de nos seniors, un service appelé « Bicycl'Aide » a été mis en place par la Ville assurant un service de déchetterie et de courses à domicile. Vous trouverez davantage d'informations sur le site de la Ville (<https://www.bulle.ch/seniors/62440>).

Ce service est proposé aux seniors bullois et tourains en situation de mobilité réduite. Cette nouvelle prestation est assurée par des jeunes dans le cadre du projet intergénérationnel et d'insertion professionnelle « Bicycl'Aide ».

Vous aurez noté dans le bulletin de décembre, que les horaires de déchetteries ont été harmonisés et étendus. Les pauses de midi seront ainsi raccourcies sur les deux sites de Palud et de Pra Bosson et l'horaire du samedi légèrement adapté afin de permettre une utilisation plus souple aux citoyens bullois.

3) Crédits additionnels – Epuración :

Je dois malheureusement vous informer que deux crédits additionnels concernant majoritairement des coûts liés à l'épuration devront être présentés au Conseil général de mars 2025. Ces derniers concernent le quartier de Jéricho, ainsi que l'assainissement du quartier de la Perrausa. Ces deux crédits sont concernés par l'augmentation des coûts de construction extraordinaires de respectivement 13 % et 16 %, liés à la période instable entre 2020 et 2024 (le COVID et la guerre en Ukraine sont passés par-là).

Ces deux crédits ont également été concernés par de longues procédures liées à des oppositions et des travaux qui s'avèrent plus compliqués que prévus. Pour votre information, le Conseil communal a décidé de prévoir une clause supplémentaire dès les prochains messages d'investissement présentés au Conseil général. Cette dernière clause, tel que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 29 de la Loi sur les finances communales, prévoira une clause d'indexation permettant de tenir compte de l'évolution des coûts, sans avoir besoin de demander de crédit additionnel pour cette raison précise.

Vous comprendrez qu'il n'est pas de la responsabilité de l'autorité de tenir compte d'augmentations brutales non prévisibles. Il est à noter que les deux crédits additionnels précités ne doivent être présentés qu'en raison de cette augmentation des coûts de travaux dues à une situation exceptionnelle et confirmée par l'évolution des indices officiels des prix de la construction.

D'autre part, ces deux demandes de crédits additionnels seront les premières depuis ces 15 dernières années dans les domaines routiers et d'épuration. Une analyse est en cours pour vérifier si d'autres crédits risquent d'être impactés par cette situation exceptionnelle de ces dernières années.

J'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier. Il passe la parole à **Monsieur le Syndic** pour d'éventuels divers du **Conseil communal** et pour sa conclusion.

« Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Une information ou un complément d'information concernant les rapports des commissions. Lors de la séance du 7 octobre dernier, Monsieur Nicolas Charrière avait soumis la requête tendant à ce que l'administration communale invite les Commissions jeunesse et famille, des naturalisations et participative centre-ville à établir un rapport de leurs activités intégré dans le rapport de gestion.

J'avais répondu le soir même qu'a priori cette demande devrait être admise mais que la question serait remontée au Conseil communal pour la bonne forme.

Je vous confirme que l'administration sollicitera à l'avenir la Présidente de la Commissions jeunesse et famille et le Président de la Commission participative centre-ville afin d'établir un petit rapport d'activités. Concernant la Commission des naturalisations, il y a déjà une page de compte-rendu de ses activités dans le rapport de gestion et cela continuera de se faire.

Enfin, au nom du Conseil communal, je tiens à souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Un Joyeux Noël à tous et à vos familles.

J'ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic.

[Applaudissements]

Clôture de séance

Monsieur le Président s'exprime par ses mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Pas besoin d'être devin pour imaginer que chacun d'entre nous est soulagé de ne pas devoir revenir demain soir pour la suite du Conseil général. De plus, je devine que notre argentier, ainsi que le Conseil communal sont satisfaits de savoir qu'un budget a été validé ce soir, certes pas celui proposé, mais au

moins il y en a un ! Et qui sait, comme tous les autres budgets déficitaires ces dernières années, grâce au Père Noël, celui-ci se transformera en un résultat positif !

Je terminerai par une citation de Gandhi : « La différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait à résoudre une grande partie des problèmes de ce monde ! ».

Au nom du Bureau du Conseil général, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, remplies de rires, de joie et de magie. Le Bureau espère que 2025 vous apporte santé et bonheur. »

Il est 22.56 heures, **Monsieur le Président** clôt les débats. Il souhaite une excellente fin de soirée et remercie l'assemblée pour la qualité des débats.

[Applaudissements]

La séance est levée à 22.56 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Yvan Girard

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message Plan financier 2025-2029 (pt 2)
- Budget 2025 et message (pt 3)
- Message modification coefficients et taux d'impôt (pt 4)
- Messages pour investissements (pts 5.1.1 à 5.1.7)
- Message Adoption du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (pt 6)
- Message Modification de limite communale entre Bulle et Vuadens (pt 7)
- Messages transmission postulats (pts 9 et 10)